

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE MARDI 14 MARS 2023 À 19 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au Théâtre Antoine Watteau sur convocation qui leur a été adressée le 8 mars 2023 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Etaient présents :

M. Jacques JP MARTIN Maire

M. Jean-Paul DAVID , M. Philippe GOYHENECHÉ, Mme Anne-France JACQUILLAT, Mme Juliette LE RUYER, Mme Déborah MÜNZER , M. Philippe PEREIRA, M. Bernard RASQUIN, M. Sébastien EYCHENNE, M. Christophe IPPOLITO, Mme Pascale MARTINEAU, Mme Valérie BIGAGLI, Mme Brigitte DE COMPREIGNAC, Adjoints au Maire.

Mme Amina YELLES-CHAOUCHE, M. Jacques LABESCAT, M. Gilles HAGEGE, M. Thomas OLIVE, Mme Isabelle GUIMARD, Mme Tiphaine ARMAND, M. Jean-Louis BOILEAU, M. Antoine GOUGEON, Mme Carole PRADES, Mme Anicha RAMCHURN, Mme Joëlle VIDAL, M. Frédéric LAMPRECHT, Mme Marie-Christine NUNGESSER, Mme Vanessa OUTMIZGUINE, M. Antoine CUCURULLO, M. Raymond GENE, M. Dominique TREVISAN, Mme Elisabeth BOSSETTI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés

M. Stéphane BITTON qui a donné pouvoir à Mme Anne-France JACQUILLAT, M. Dominique FAURE qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul DAVID , M. Thierry MORVAN qui a donné pouvoir à M. Philippe GOYHENECHÉ, Mme Camille MAUDRY qui a donné pouvoir à Mme Joëlle VIDAL, Mme Annie FERREIRA qui a donné pouvoir à Mme Anicha RAMCHURN.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

Mme Véronique DELANNET , M. Rayane HABACHE, Mme Rafika OUZENDJA.

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Jean-Louis BOILEAU

MODÉRATEUR : M. Jean-Paul DAVID

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

<u>FINANCIER</u>	6
23/11 Exercice 2023 – Rapport d’Orientation budgétaire – Budget principal.....	6
<u>URBANISME</u>	29
23/12 Avis sur le projet du plan local d’urbanisme intercommunal de Paris Est Marne & Bois arrêté en Conseil de territoire du 13 décembre 2022.....	29
<u>JURIDIQUE</u>	37
23/13 Transaction avec M. Diabel SYLLA.....	37
<u>DRH</u>	37
23/14 Rapport égalité femme/homme.....	37
<u>SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE</u>	40
23/15 - Modification du tarif des installations sportives par les établissements scolaires et associations scolaires nogentaises.....	40
23/16 Approbation de l’avenant n°6 à la DSP du port relatif à la mise en place d’une nouvelle grille tarifaire du port pour l’année 2023.....	40
 <u>DIVERS</u>	 41
23/17 Renouvellement de la convention relative à l’organisation de l’agence postale communale	41
23/18 Modification des statuts de la régie personnalisée Scène Watteau – Pavillon Baltard.....	42
23/19 Désignation des membres du Conseil d’administration de la Régie personnalisée Scène Watteau – Pavillon Baltard.....	43
23/30 Composition de la Commission <i>ad hoc</i> pour le suivi du plan de stationnement.....	45
23/21 Rapport d’activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l’année 2021.....	45
23/22 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l’article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	46

Mairie de Nogent-sur-Marne**Conseil municipal**

Réunion du 14 mars 2023

La séance est ouverte à 19 heures 32 sous la présidence de M. Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne.

M. LE MAIRE.- Bonsoir. Je vous propose tout d'abord, comme à l'habitude, de passer par les communications et ensuite on commencera le Conseil, en ayant mis en tête le débat d'orientation budgétaire. En matière de communication, il y en a quelques-unes. Je vais passer la parole à M. EYCHENNE pour la première sur le rapport d'activité annuel du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF).

M. EYCHENNE.- Bonsoir M. le Maire, bonsoir mes chers collègues. En effet, c'est une compétence, l'eau, qui a été transférée au territoire. Néanmoins, il me semble important qu'en tant qu'élus, vous soyez informés de ce qu'il se passe au niveau du SEDIF, de façon à pouvoir répondre à l'ensemble des questions qui pourraient vous être adressées par l'ensemble des Nogentais. Si vous n'avez pas forcément la réponse vous pouvez revenir vers moi ou via les services techniques de la Ville.

Ce soir, je vais vous parler du rapport d'activité 2021. Et dans quelques mois, je vous présenterai également le rapport d'activité 2022. Pourquoi on parle du SEDIF ? Parce que l'eau est un bien précieux, on en parle de plus en plus actuellement, par la rareté de l'eau liée à l'appauvrissement des nappes phréatiques. L'eau que l'on consomme à Nogent-sur-Marne vient pour l'essentiel de l'usine de Neuilly-sur-Marne et elle est prélevée dans la Marne, et ça nécessite un maintien de l'étiage à un bon niveau de la Marne, de façon qu'on puisse capter une eau qui soit la meilleure en termes de qualité, mais la plus faible en termes de turbidité. Donc on va chercher à réguler la hauteur de la Marne au niveau des bassins de rétention qui sont en amont de la Marne, sur ce qu'on appelle les bassins, les lacs de la Seine.

La Ville, comme 551 communes d'Île-de-France, est membre du SEDIF, qui gère la distribution de l'eau et la production d'eau potable pour 4,6 millions d'usagers en Île-de-France. L'ensemble de l'eau qui est distribuée au robinet fait l'objet de contrôles bactériologiques et physicochimiques qui qualifient l'eau comme étant de bonne qualité. De plus, les études mettent en avant le fait que l'eau est moyennement calcaire, même si dans notre secteur on peut s'apercevoir d'une certaine dureté de l'eau qui est plus haute que la moyenne ; des efforts seront faits et ce sera présenté également dans le rapport d'activité 2021, puisque le SEDIF va engager 2,5 milliards d'euros d'investissements pour diminuer fortement la dureté de l'eau que l'on a dans nos robinets. Mais c'est de l'eau qui a circulé dans la Marne, qui est une eau calcaire, qui s'est chargée en calcaire par les minéraux qu'elle a rencontrés. Donc, forcément, celle qu'on retrouve actuellement au robinet est plus chargée en calcaire que ce qu'on peut retrouver en moyenne en France.

Pour la Ville de Nogent-sur-Marne, sur l'année 2021, il y a eu 17 interventions de service non programmés (c'est en cas de fuite) et un total de fuites a été relevé au nombre de 27, soit 0,3% du nombre total des fuites enregistrées par le SEDIF sur la même période. Pour pouvoir compléter mon propos, je vous invite à regarder cette vidéo du rapport d'activité 2021 :

« Le syndicat des eaux d'Île-de-France, plus grand service public d'eau potable français, assure la production et la distribution pour ses usagers. En 2021, il dessert 135 communes pour plus de 4 millions d'usagers ; il distribue 800 millions de litres d'eau par jour, principalement grâce à ses 3 usines de traitement d'eaux issues de la Seine, la Marne et l'Oise.

2021 a été marquée par le choix stratégique du futur mode de gestion du SEDIF. Les élus se sont prononcés à près de 90 % en faveur du principe de la délégation de service public. 2021 a aussi vu l'élargissement du bureau, avec 3 nouvelles vice-présidentes et un nouveau vice-président élu permettant une meilleure représentation du SEDIF et de son territoire. Pour assurer la maintenance et le renouvellement régulier de ces infrastructures le SEDIF a investi 93 millions d'euros en travaux cette année. La visite d'été a été organisée sur le chantier de Palaiseau, permettant de voir l'avancée du projet d'aménagement du plateau de Saclay. Après 4 ans de travaux le SEDIF a inauguré la mise en service des réservoirs et de la station de pompage de Bruyères de Sèvres dans les Hauts-de-Seine. En 2021, 44 km de canalisations ont été renouvelés par le SEDIF, parfois dans des contextes urbains très denses nécessitant l'usage de micro-tunneliers, technique sans tranchée permettant de réduire les nuisances inhérentes au chantier. L'adoption du plan pluriannuel d'investissement par son comité permettra au SEDIF d'intensifier son action au cours des 10 prochaines années, notamment au travers de la mise en œuvre opérationnelle de son projet phare : le déploiement de la technologie de l'osmose inverse basse pression dans ses 3 usines principales. Ces innovations permettent aux Smart SEDIF de toujours délivrer une eau d'excellente qualité au bénéfice de tous à un prix maîtrisé.

Acteur solidaire de proximité, le SEDIF se mobilise pour aider les foyers fragilisés : il consacre 1 % des recettes de vente d'eau, soit 2,5 millions d'euros par an à son programme "Eau solidaire". Les projets primés en 2020 par l'initiative des trophées "Eau solidaire" ont été déployés au cours de cette année. Le SEDIF poursuit également son action à l'international, et célèbre le 35^e anniversaire du programme "Solidarité eau". En 2021, 2 millions d'euros d'aides ont été attribués à 18 opérations dans 11 pays. Le cap des 5 millions de personnes aidées dans le monde a été franchi.

Parce qu'il est un acteur performant, engagé et durable au service des collectivités territoriales et des habitants, le SEDIF est constamment à l'écoute de ses usagers. A ce titre, lancée au printemps 2021, l'application mobile "Mon eau et moi" vint renforcer le dispositif clientèle du SEDIF. Elle a déjà été téléchargée près de 30 000 fois. Innovant, exigeant, solidaire : grâce à ses valeurs et son engagement durable au service des territoires et des citoyens, le SEDIF est un acteur essentiel pour relever les défis de demain. »

M. EYCHENNE - Je vous remercie. Si vous avez des questions...

M. LE MAIRE.- Merci bien. Oui, allez-y, Madame.

Mme GUIMARD.- Merci, j'avais une question. On parle beaucoup de la crue du centenaire. Qu'est-ce qui est prévu pour maintenir l'approvisionnement de l'eau sur Nogent-sur-Marne en cas de crue ?

M. EYCHENNE.- En cas de crue le réseau qui tiendra le mieux est le réseau d'eau potable dans tous les cas, dans toutes les villes, que ce soit Paris ou la proche banlieue et la petite couronne ou la grande couronne. Dans toutes les études, c'est le réseau d'eau potable qui sera le plus longtemps le plus performant et qui continuera à nous alimenter. Il est prévu – et ça a été mis en œuvre dans les dernières crues que l'on a rencontrées sur la Seine et sur la Marne – une protection également des usines avec des batardeaux qui permettent de protéger les usines de la montée de la Seine ou de la Marne. L'ensemble est prévu par le syndicat des eaux d'Île de France en cas de crue centennale, sur la base de la crue de 1905 et en plus de ça, ça a été mis en œuvre dans les dernières crues qu'on a rencontrées, que ce soit celle de la Seine ou de la Marne, donc on a bien protégé nos installations.

M. LE MAIRE.- Ensuite, nous avons là un courrier que je crois vous avoir envoyé, qui est celui des maires du territoire, et du député d'ailleurs, au Président de la République et à Mme la Première ministre, sur la situation des collectivités – j'allais dire des collectivités du territoire mais tous les territoires sont à la même enseigne. C'est une demande que nous faisons depuis des mois et des mois – on commence à arriver à des années – concernant la restitution de l'intégralité de la cotisation foncière des entreprises (CFE) aux territoires, et par ricochet bien sûr aux collectivités qui composent le territoire. Nous avons écrit au Président de la République et à la Première ministre. Le sujet reste pendant pour l'instant. Ce qui est certain, c'est que nous ne baisserons pas la garde, parce qu'il n'est pas question de lâcher le fait que les territoires doivent avoir une autonomie fiscale pour qu'ils puissent fonctionner correctement. Et dans les compétences du territoire, il y a un certain nombre de compétences stratégiques, ne serait-ce que le secteur des solidarités. Et le fait que nous en parlions de cette façon aux personnalités dont je viens de parler, c'est parce qu'il y a eu une aventure difficile à supporter : les députés, quasiment à l'unanimité, à l'Assemblée nationale avaient été d'accord pour que la CFE revienne au territoire, et par conséquent cela avait été inscrit dans les débats de l'Assemblée nationale et, au moment où le dossier est arrivé dans le cadre du 49.3, il avait disparu. Il avait disparu non pas comme ça par enchantement, mais il avait été retiré. Et on nous a expliqué que cela pourrait être pris pour l'année prochaine. Donc, on ne pouvait pas supporter ça sans nous prévenir du tout, d'ailleurs ! S Donc, on a écrit ce courrier pour bien montrer notre détermination à continuer à nous battre pour que la CFE reste dans la fiscalité que le territoire doit avoir si on veut que le territoire soit autonome. Par conséquent, la lettre, que vous avez traduit bien notre état d'esprit ; je vous laisse la lire.

Nous avons ensuite, dans les communications, un document qu'on vous a donné sur la zone à faible émission (ZFE). C'est un point global sur la mise en place de la ZFE. À la suite d'un article récent du *Parisien* que j'ai trouvé intéressant, je vous en ai fait une copie pour que vous l'ayez sur table. La ZFE est particulièrement difficile à mettre en œuvre puisque je ne sais pas quel est celui qui a inspiré les personnes qui étaient chargées de décider de la mise en place de la ZFE, qui a inspiré cette mise en place en ayant une ZFE qui s'arrêtait à la A86. La A86 tourne autour de Paris ; dans certains cas, il y a des communes situées à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de ce cercle r. Par exemple, la ville de Rosny est à la fois ZFE d'un côté, quand elle est proche de Fontenay-sous-Bois ou de Nogent ; en revanche, le

reste de la ville est hors ZFE. La ville du Perreux n'est pas dans la ZFE ; en revanche, Nogent est dans la ZFE. Donc, le problème n'est pas d'y être ou ne pas y être. C'est le comportement de nos concitoyens face à une réglementation qui n'était particulièrement pas très claire, et c'est pour ça qu'aujourd'hui nous avons décidé de remonter au combat pour essayer de faire en sorte que cette ZFE ne soit pas, dans sa mise en œuvre, ségrégationniste en fonction de celles et ceux qui sont d'un côté ou de l'autre de la A86, déjà.

Et la deuxième chose, c'est : imaginez quelqu'un qui est dans la partie de Rosny-sous-Bois par exemple, qui n'est pas dans la ZFE et qui viendrait dans l'autre partie de Rosny, voire à Nogent, qui est dans la ZFE. Là, en matière de réglementation, c'est très difficile à faire respecter, c'est-à-dire qu'en fait, il faudrait presque qu'on se coupe en deux et qu'à Nogent, on verbalise les personnes qui viennent d'une zone qui est juste à proximité de l'autre côté de la A86. Donc, nous demandons une révision de la mise en œuvre. Et le deuxième point, c'est de créer une aide à celles et ceux qui ont des véhicules qui n'ont pas les vignettes requises, pour acquérir un véhicule dit propre. L'article que vous avez résumé bien la situation et je vous laisse la possibilité de le lire à l'occasion.

L'autre communication, c'est la bonne santé du commerce à Nogent. La bonne santé du commerce à Nogent est tout à fait évidente. D'abord, je tiens à remercier le nouveau président de l'Union des commerçants : il est tout frais, dynamique, pour prendre ses compétences, avec un bureau qui l'entoure. J'ai remarqué d'ailleurs qu'il y avait beaucoup de femmes autour de vous, elles sont toutes prêtes à s'impliquer dans cette mission. Ma communication est très simple, c'est l'ouverture d'un nouveau magasin Picard place Leclerc vers le 24 ou 25 mars – ainsi que la récente labellisation de la qualité des produits de Sylvain DOUSSAT, gérant de « M. Fromage », sont deux excellentes nouvelles pour notre ville. J'ai assisté à cette remise de label qui était particulièrement sympathique et, malgré la crise sanitaire, malgré la crise économique, Nogent demeure une ville connue et reconnue pour sa qualité de vie ainsi que pour la qualité de ses commerces et pour, surtout, la qualité du travail qui est effectué par les commerçants. Pour la quatrième année consécutive, nous continuons à progresser dans le top 50 national des villes où il fait bon vivre et nous restons numéro un du département et de loin, n'en déplaise à certains. La deuxième ville du Val-de-Marne qui est dans ce classement plafonne à 130, alors qu'*a priori* nous sommes en tête depuis 3 ans, je crois, 3 ou 4 ans. Claude MARAIS lui-même, le président de la Fédération des fromagers de France, qui est venu spécialement à Nogent pour remettre son label à Sylvain DOUSSAT, m'a exprimé son enthousiasme et sa satisfaction devant la richesse de la vie locale et commerçante nogentaise ainsi que l'impressionnante grande rue avec la plus longue continuité de boutiques du Val-de-Marne. C'est ce que déclare à qui veut l'entendre le président de la chambre de commerce de Créteil. J'en profite d'ailleurs pour saluer la présence ce soir d'Antoine LASCABANNES, commerçant nogentais et nouveau président de l'UCN, avec lequel nous travaillons en parfaite intelligence pour continuer à renforcer le dynamisme et l'attractivité de Nogent dans tous les quartiers. Je le dis et je le répète : nous pouvons être fiers d'être nogentais, fiers de nos commerces et fiers du travail accompli, passé, actuel et à venir bien sûr et je vous remercie.

Très bien, je crois que nous avons terminé les annonces. Donc nous allons passer à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Nous avons l'approbation du Procès-Verbal du 8 février 2023. Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires, des ajouts à ce document ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Bien, merci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Procès-Verbal du Conseil municipal du 8 février 2023.

FINANCIER

23/11 Exercice 2023 – Rapport d'Orientation budgétaire – Budget principal

M. LE MAIRE.- Je vous propose de commencer par le rapport n°1, qui va prendre, après quelques petits mots que je vais dire avec M. GOYHÉNÈCHE, la place dans notre ordre du jour.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB), que vous avez, dont nous avons parlé à l'occasion de la commission permanente récente, reflète les grandes orientations sur lesquelles nous avons travaillé. Ce rapport, dans la continuité des travaux qui ont été effectués pendant plusieurs semaines, qui a été présenté lors de la commission permanente, restera ambitieux et solidaire face aux nombreux défis à relever collectivement. Il tiendra compte des nouvelles contraintes qui pèsent sur l'autonomie fiscale et la recentralisation que nous vivons. Après les années 2020-2021 qui ont été marquées par la pandémie, l'année 2022 a égrainé son lot de mauvaises surprises en matière de dotation de l'État et de difficultés structurelles et collatérales, telles que la guerre en Ukraine, la crise énergétique, le dérèglement climatique, l'inflation, des difficultés d'approvisionnement, et j'en passe. Pour le particulier s'ajoutent les problématiques du quotidien, une atteinte directe au pouvoir d'achat et sur les évolutions en cours. Comment vais-je payer ma facture de gaz ou d'électricité ? Comment financer la rénovation énergétique de mon logement ? Comment me déplacer en 2035, délai du passage au tout électrique ? Comment prendre en compte les contraintes de la mise en œuvre de la fameuse ZFE dont le périmètre reste difficile à comprendre et à appliquer, notamment pour celles et ceux qui doivent changer de véhicule ?

Pour les collectivités, l'avenir n'est guère plus réjouissant, avec une loi de finances pour 2023 qui supprime un certain nombre d'impôts économiques, compensés par des dotations. Et vous avez bien compris que, lorsque vous n'avez plus le pouvoir de lever l'impôt et que vous avez des dotations, les dotations sont tributaires des votes de l'Assemblée nationale dans le cadre du budget du pays, ce qui veut dire que ce n'est pas écrit dans le marbre. A l'instar de ce qui a déjà été fait, notamment en 2017, pour la taxe d'habitation (elle est devenue pour partie une dotation), une nouvelle réduction des marges d'autonomie et d'agir des collectivités pourrait laisser le poids des finances locales majoritairement à la charge des seuls propriétaires qui payent la taxe foncière. Or, et c'est un engagement que nous avons pris au niveau de la majorité, qui pourrait au dire de Bercy être adapté d'après ce que j'ai entendu, il n'y aura pas d'augmentation de la taxe foncière dans le ROB, pas plus que dans le budget, comme c'est déjà le cas d'ailleurs pour la taxe foncière elle-même depuis près de vingt ans. Aussi éprouvante qu'ait été la crise sanitaire pour tenir l'équilibre de nos budgets, l'impact de la crise

énergétique et la forte pression inflationniste ont encore une fois accentué l'effet de ciseau constaté depuis plusieurs années, rendent les projets d'investissement plus difficiles à mener. Le présent projet sous-jacent au ROB, qui va alimenter nos débats dans le cadre des options prises conformément aux objectifs du mandat, traduit l'action de la Ville dans la poursuite voulue de notre stratégie ambitieuse, réaliste, volontariste. Les mois à venir seront difficiles pour nous et nombre de nos concitoyens ; il nous faudra poursuivre la défense d'un cadre de vie de qualité adapté aux attentes des Nogentais, protéger et rassurer, par des actes, les populations les plus fragiles victimes de l'inflation et des prix de l'énergie, protéger notre environnement, notre biodiversité et développer nos projets de rénovation énergétique, accompagner la transition numérique, optimiser notre organisation des services à la population pour la rendre encore plus performante, rendre plus vivante et plus concrète notre démocratie locale en plaçant les citoyens au cœur de nos priorités, et terminer les études des halles et du centre-ville pour un lancement début 2024.

C'est dans ce contexte sous forte contrainte et dans une conjoncture toujours incertaine qu'ont été élaborées les orientations budgétaires 2023 dont découlera le projet de budget 2023. Ce projet de budget primitif 2023, reprend tous ces paramètres et s'inscrit dans une chronologie qui va conduire la Ville vers une résilience voulue et rendue possible malgré les embûches. Il fait l'objet d'une délibération visant à prendre acte : ce qui va vous être présenté ce sont les arcanes des institutions, on vous demande de voter le fait que vous l'avez entendu : tout à l'heure, quand je le mettrai aux voix, ce n'est pas pour accepter le rapport, c'est pour valider le fait qu'il a été présenté avant le vote du budget. Il fait l'objet d'une délibération visant à prendre acte de sa tenue et dans un délai raisonnable – c'est ce que j'aime bien dans les textes officiels, il est écrit « un délai raisonnable », et c'est à nous d'apprécier ce qu'est un délai raisonnable. Celui-là, il est raisonnable. Il doit permettre un débat que nous voulons constructif, notamment par sa mise en ligne sur le site internet de la Ville avant le vote de ce soir.

Je tiens aussi, pour terminer cette introduction, à rappeler le contexte dans lequel les élus et les responsables de services ont travaillé : les conditions actuelles en France et en Europe ne sont pas propices à trouver l'équilibre cherché entre les dépenses et les recettes. Parce que les collectivités sont tenues d'avoir un budget équilibré. L'État actuellement cherche à limiter la casse dans le déséquilibre et la dette qui est abyssale. Les collectivités subissent l'inflation de plein fouet comme tout le monde. La question de l'énergie est au cœur de l'actualité depuis bientôt un an et, alors que les prix s'envolent, la situation s'est encore dégradée cet été du fait du télescopage de toutes les crises. C'était sans compter sur le fait que la moitié des réacteurs nucléaires français sont aujourd'hui à l'arrêt, conséquence notamment de choix discutables des pouvoirs publics en matière de maintenance des centrales dans le passé (passé assez récent, d'ailleurs). Ces difficultés additionnées ont pour double conséquence la hausse faramineuse des prix de l'énergie d'une part, et un risque réel de pénurie pour l'hiver prochain d'autre part. Les collectivités qui ne bénéficient actuellement d'aucun bouclier tarifaire subissent cette situation de plein fouet, ce que l'Association des Maires de France (l'AMF) ne cesse de dénoncer depuis des mois, sans réponse réelle pour l'instant du gouvernement. Mais l'inflation ne concerne pas que l'énergie. Pour les particuliers comme pour les collectivités, elle atteint des niveaux plus qu'inquiétants en cette rentrée. Côté particuliers, de nombreuses associations tirent le signal d'alarme sur l'impossibilité de certains ménages à faire face à la hausse des prix à la fois des carburants, de l'énergie,

des denrées alimentaires et des produits du quotidien. Du côté des collectivités, il n'y a pas un secteur qui échappe à l'inflation : outre l'explosion des prix de l'énergie, qui a conduit un certain nombre de communes à réduire ou fermer certains services, les prix s'envolent aussi bien pour les denrées alimentaires, avec de lourdes conséquences pour les cantines notamment, que pour les matériaux nécessaires aux travaux publics ou pour le papier, le bois ou les fournitures de bureau. Cette hausse des prix ne pourra avoir que de lourdes répercussions tant sur les budgets de fonctionnement que sur les investissements, précisément au moment où le gouvernement a choisi de réduire les marges financières des collectivités locales en s'attaquant de nouveau aux impôts économiques locaux, que ce soit au niveau des communes, voire des territoires. Des conséquences en cascade : dans ce contexte il n'y a rien de surprenant à ce qu'un certain nombre de communes, comme la presse le relève ces derniers jours, soient contraintes d'augmenter les impôts locaux, davantage que prévu. Si le gouvernement n'accepte pas, comme l'AMF le propose instamment depuis des mois, d'indexer le montant de la DGF sur l'inflation, on ne voit guère quel autre choix pourraient avoir les collectivités pour tenter de garder la tête hors de l'eau, si ce n'est réduire le chapitre investissement et retarder l'arrivée de nouveaux équipements que les Nogentais attendent. Voilà ce que je voulais vous dire pour dépeindre un peu le décor dans lequel a été élaboré le rapport d'orientation budgétaire 2023, et après avoir dit quelque chose de réaliste, je vous passe la parole, M. GOYHÉNÈCHE.

M. GOYHÉNÈCHE.- Merci, M. le Maire, bonsoir à tous. Effectivement, je crois que le décor est planté. Vous voyez bien que l'année 2023, l'année de tous les possibles, est une année compliquée au départ. Elle est compliquée puisque, comme je vous l'avais dit en commission permanente, si je vous avais interrogés pour savoir si l'année 2023 allait être une belle année, je crois que beaucoup d'entre vous auraient tourné la tête en disant : « Que nous demande-t-il ? La réponse n'est-elle pas évidente ? » Effectivement, les indicateurs généraux font qu'on ne peut pas être très optimiste pour cette année 2023 particulièrement difficile. Il est bien évident que notre ROB, et le débat qui suivra, est l'occasion à la fois non pas de délibérer sur le budget puisque c'est un exercice différent que nous verrons le 4 avril, mais d'exposer et de voir ensemble dans quel contexte s'inscrivent les moyens dont peut disposer la Ville, quel est l'impact direct et indirect de la loi de finances qui impacte les finances des collectivités locales (celle de Nogent comme les autres), et de voir surtout les choix qui sous-tendent les choix budgétaires qui vous seront présentés le 4 avril et qui correspondent notamment aux engagements de mandature qui sont extrêmement importants et qui malgré le contexte ont pu être maintenus voire réaffirmés.

Le contexte macro-économique est un contexte extrêmement difficile, avec une croissance économique mondiale ralentie et une inflation durable, liée notamment à la volatilité des cours des matières premières, de l'énergie et de tous autres biens, qui ne laisse pas beaucoup de place au commerce mondial. Par conséquent, ce contexte est un contexte qui ne peut pas exclure l'économie française, qui elle-même est en phase de ralentissement : on avait 2,6 % en 2022, on espère avoir 1 % à la fin de l'année 2023. Et on a aussi l'effet de la hausse des taux d'intérêt, qui marque la volonté à la fois de lutter contre l'inflation, mais aussi, lorsque les taux d'intérêt augmentent, ceci n'est pas favorable à la relance des investissements et au contraire tant à ralentir la croissance. Donc, c'est un équilibre difficile ; il est vrai que cette hausse des taux d'intérêt peut impacter beaucoup nos finances. Un contexte donc

marqué par une forte inflation, qui n'est pas seulement de passage mais qui semble durable, qui aujourd'hui s'élève à un taux de 6 % et qui, malgré les espérances d'un certain ralentissement qui dépendent du contexte international, fait que dans nos prévisions, peuvent avoir un impact significatif, on va le voir, sur un certain nombre de postes. Je vous ai pris deux exemples qui me paraissent très significatifs pour les finances de la Ville. Le premier exemple, ce sont les coûts d'énergie qui sont fortement volatiles et qui ont sensiblement augmenté, puisque là où il fallait prévoir 1,5 millions d'euros pour les comptes de la Ville, il faut prévoir 3,3 millions d'euros deux ans plus tard ; c'est une variation très significative d'une charge supplémentaire qui sera impactée sur les comptes de la Ville. Et deuxième exemple, ce sont les hausses sur les produits alimentaires (+12 %), qui sont à un rythme bien supérieur au rythme de l'inflation. Or nous aussi, nous dépendons de ces produits alimentaires, ne serait-ce que par le prix de l'alimentation dans nos cantines qui constitue un point majeur dans l'équilibre de nos budgets. C'est pour dire que ce contexte d'inflation, de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la croissance fait qu'aujourd'hui le contexte économique général, même au niveau de l'État, ne laisse pas prévoir une embellie considérable, mais à la différence de l'État qui peut avoir encore un déficit de 170 milliards d'euros cette année, nous, nous devons équilibrer nos comptes, ce qui rend l'équation encore plus délicate.

Quel est l'impact des réformes fiscales – parce que c'est le deuxième volet qui peut directement nous impliquer – et est-ce que ces réformes fiscales sont favorables ou moins favorables aux collectivités ? La loi de finances présente essentiellement trois types de mesures, qui vous sont reprises en détail à travers la *slide* qui vous est présentée. Le premier type de mesure est la fin de la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation avec son risque de non-remplacement intégral, avec le fait que, désormais, à la place de cette taxe habitation ce sera une dotation, une compensation – et quand on sait ce que deviennent les compensations avec le temps, on peut être très craintifs sur l'évolution de cette taxe habitation. Suppression aussi de la CVAE pour son remplacement par une fraction de la TVA : là aussi, on est dans une évolution qui va tendre à réduire l'autonomie des collectivités locales. Deuxième type de mesure : ce sont les mesures qui vont avoir un impact sur à la fois nos bases et les dépenses qui explosent dans un certain nombre de domaines, notamment le domaine de l'énergie, avec la mise en place d'un bouclier tarifaire et d'un filet de sécurité. Pour le premier volet, c'est-à-dire la revalorisation des coefficients des valeurs cadastrales, on est dans le cadre d'une application de la loi depuis des années qui est toujours la même : on revalorise ces bases (c'est l'État qui revalorise ces bases et non les collectivités) et cette revalorisation tient compte de l'indice d'inflation entre le mois de novembre de l'année n-2 et le mois de novembre de l'année n-1. Il s'avère que cette année, entre ces deux périodes, l'inflation a été non pas de 6 % mais de 7,1 %. C'est la raison pour laquelle, mécaniquement, l'État a voté dans sa loi de finances une revalorisation de ces bases qui s'imposeront à l'ensemble non seulement des Nogentais mais des contribuables français. A côté de ça, il y a un versement des dotations qui sont soit stabilisées soit au contraire en voie de diminution, et ceci fait que cet effet « de manne » qui pourrait apparaître est très vite compensé par le fait que beaucoup d'autres sommes dépendent de dotations qui, elles, n'évoluent pas et sont à des évolutions à taux 0. On verra que ça va avoir un impact sur le niveau moyen des recettes.

Autre mesure prise par cette loi de finance : ce sont les boucliers tarifaires et l'élargissement du filet de sécurité. Le bouclier tarifaire concerne surtout l'évolution des tarifs réglementés, mais malheureusement les collectivités locales ne rentrent pas dans ce dispositif proprement dit, donc ça a un impact sur le calcul de l'inflation parce que ça fait partie de l'indice de l'inflation mais ça n'impacte pas directement les collectivités. En revanche, ce qui impacte les finances des collectivités, c'est la mise en place de l'élargissement du dispositif des filets de sécurité aux collectivités territoriales pour compenser les hausses massives qui sont intervenues, notamment sur le plan énergétique. Mais là, on est dans la logique des mesures qui sont très connues dans le système fiscal français ou dans les décisions qui sont prises, c'est le système « bingo/pipeau » : « bingo » si vous êtes en dessous des seuils, vous êtes bénéficiaire du filet de sécurité ; « pipeau » si vous êtes au-dessus des seuils, et malheureusement, si vous êtes complètement en dehors des clous, vous n'avez droit à rien du tout. C'est une situation extrêmement incertaine et extrêmement fragile, et cette politique que vous avez connue dans d'autres réformes (la réforme des retraites, c'est le même système : ou vous êtes en dessous du seuil ou au-dessus du seuil et nécessairement vous avez un impact sur la prime Renov, vous avez un impact très fort sur l'équilibre de vos finances). C'est le cas pour la Ville de Nogent puisque même la DGFIP n'est pas certaine que nous puissions ou non en bénéficier. Donc, vous voyez les conditions particulièrement draconiennes qui sont assorties à la mise en place de ce filet de sécurité, qui est très bien et très pratique pour des toutes petites collectivités qui reçoivent en pleine figure l'ensemble de ces hausses des coûts, mais pour les communes comme les nôtres qui sont des communes moyennes et intermédiaires, l'effet « pipeau/bingo » joue de façon beaucoup plus incertaine – plutôt « pipeau » pour nous, je le crains malheureusement.

Enfin, troisième élément, c'est la création du Fonds vert, avec 2 milliards d'euros prévus. C'est un encouragement à engager des travaux, des investissements locaux pour favoriser des économies d'énergie et l'écologie. C'est un élément appréciable ; encore, pareil, faut-il rentrer dans des conditions. Ce sont des sommes qui seront examinées par la préfecture notamment au Val-de-Marne, nous avons déposé un certain nombre de dossiers mais pour l'instant il n'est pas possible de préjuger que ces dossiers pourront être acceptés, et cela entraînera des conséquences en termes de subventions. Vous avez à la fois un effet recette qui est ralenti parce que vous avez un nombre de recettes qui n'évoluent pas du tout en fonction du rythme de l'inflation, seulement une partie évolue en fonction du rythme d'inflation, l'autre partie n'évolue pas en fonction de l'inflation, en conséquence de quoi le rythme des recettes attendues est de l'ordre – il était à 0,6 %, on a quand même une bonne nouvelle puisque nous avons reçu vendredi l'information, donc après la commission permanente, il semblerait que les calculs sur la base de nos bases fiscales nous rapportent un petit peu plus que ce que nous avons prévu, en conséquence de quoi on devrait avoir une recette à peu près en progression non pas de 0,6 point comme c'est indiqué dans le ROB mais de l'ordre de 1 à 2 %, ce qui permettra de réduire – réduire, seulement, pas annuler malheureusement – l'effet de ciseau. L'effet de ciseau, c'est que vos recettes qui évoluent à un rythme de 2% évoluent moins vite que le rythme des dépenses qui, elles, augmentent en moyenne de 4 %, même si certains arrivent à des rythmes bien supérieurs puisque sur les charges générales on a une explosion due à l'impact des fluides et à l'impact des produits alimentaires, et inversement sur les charges de personnel, un certain nombre de travaux d'optimisation permettent de compenser et de limiter l'impact des effets d'indice ou l'effet de GVT qui impacte directement l'équilibre de nos finances. +2 %

pour les recettes, +4 % pour les dépenses : naturellement, votre épargne brute, c'est à dire la différence entre vos dépenses réelles et vos ressources réelles, tendent à se contracter. Cela est valable à Nogent comme ailleurs, et donc il faut s'attendre à ce que notre épargne brute se contracte et puisse se réduire, ce qui rend plus difficile le financement des investissements.

Cette présentation étant faite au plan général, quel est l'impact sur les équilibres financiers de la Ville ? Et surtout, voyons quels sont les choix politiques qui sous-tendent la présentation du budget qui vous sera présenté au début du mois d'avril. Côté budget de fonctionnement, pour ce qui est des recettes, ce qu'il faut retenir, c'est premièrement qu'un choix politique a été fait, M. le Maire l'a indiqué et réaffirmé : c'est la neuvième année consécutive que cette politique est menée ; c'est une politique de stabilité des taux locaux afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des Nogentais. L'évolution des recettes réelles ne se fera que sur la base de l'évolution décidée par l'État dans le cadre de la revalorisation des bases cadastrales, qui ne concerne qu'une partie de nos recettes. En conséquence de quoi, ce choix fait que ça limite l'impact pour les Nogentais. Je prends deux exemples : l'exemple de la Ville de Paris qui a augmenté de 52 % ces mêmes taux, ou encore hier on apprenait que la Ville de Grenoble faisait la même chose avec une augmentation de 25 %. Si Nogent avait fait ces mêmes choix, ce seraient 12 millions d'euros de plus pour l'année 2023, et sur les 3 dernières années de la mandature c'est 36 millions d'euros, donc ce sont des choix politiques extrêmement lourds ; cela veut dire en termes de pouvoir d'achat qu'on aurait simplement pris 12 millions d'euros de plus dans la poche des Nogentais rien que pour l'exercice 2023 si nous avons appliqué les mêmes politiques de taux, en plus des 7 % qu'ils sont de toute façon tenus de supporter : ce serait un effort extrêmement lourd qui nous a paru totalement déraisonnable, et c'est la raison pour laquelle nous sommes restés sur cette ligne politique qui est une ligne d'engagement qui est une « contrainte » ensuite pour l'équilibre des finances, ne nous le cachons pas, mais qui nous paraissait essentielle et déterminante. C'est une des explications pour laquelle les recettes évoluent : il y a un rythme de 2 % alors que les dépenses contraintes augmentent à un rythme de 4 %. Pourquoi aussi 2 % ? Deuxième idée fondamentale, c'est parce qu'il y a une partie qui augmente mais une autre partie qui n'augmente pas : les DGF n'augmentent pas, on sera toujours sur un rythme de 3 millions d'euros. Et je rappelle qu'en 2014 nous avons 6 millions d'euros, ça veut dire que sur une mandature, 3 fois 6, ça fait 18 millions. 18 millions sur deux mandatures ça fait 36 millions. Ce sont des choses qui ont aussi un impact considérable. Cette perte de recettes qui est liée à la stabilisation des taux fait que la contrainte des recettes est extrêmement forte. Et pourtant, Nogent reste dans le peloton de tête des villes du Val-de-Marne, puisque nous avons maintenu un taux de 33,47 % sur les taux de taxes foncières « bâti », alors que la moyenne départementale est à 35,58 % et que la moyenne des taux nationaux sur la même strate est à 37,72 %. Donc on est bien dans un contexte contraint, que nous contraignons, mais qu'il est absolument nécessaire de contraindre pour pouvoir protéger le pouvoir d'achat des Nogentais.

Côté dépenses, ça évolue à un rythme d'au minimum 4 %, malheureusement sans pouvoir faire grand-chose. Deux points sont extrêmement importants. D'abord, la pression inflationniste qui est à 6 %. Si on arrive à 4%, ça veut dire qu'on a essayé par d'autres éléments de rechercher des économies pour limiter cette hausse, parce que si on était à un rythme de dépenses de 6 % voire plus, ça voulait dire que l'écart entre les 2 % de recettes et les 6 % devenait extrêmement difficile à gérer et

marquait finalement un effondrement de notre épargne, donc de nos capacités d'investissement. Il fallait regarder concrètement deux postes majeurs, les charges à caractère général qui subissent l'impact direct des coûts des fluides et de l'énergie. De ce point de vue, on est un petit peu comme l'ensemble des communes : nous subissons cet effet, alors que sur les charges de personnel nous subissons aussi un certain nombre d'effets mais qui peuvent être compensés par des mesures d'organisation d'ordre interne. Passons à la *slide* suivante : voilà l'évolution des dépenses réelles sur l'exercice et c'est une évolution à 4 %. Sur les charges à caractère général, 11 %, ce qui est considérable. Après analyse et malgré l'effort des services qui ont regardé un petit peu dans tous les coins où on pouvait refaire un certain nombre de remises en cause, malheureusement nous serons probablement obligés de constater une augmentation significative de ce poste, pour deux raisons simples : la première, c'est l'inflation. Et je vous ai donné des exemples sur les restaurations scolaires : la restauration scolaire a augmenté de 8 % courant 2022 donc il y aura un impact total sur l'année 2023, donc un effet plein à 8 %, plus 2,29 % au 1^{er} janvier 2023, ce qui veut dire que déjà on est sur un rythme supérieur à 10 % rien que sur ces postes. Deuxième exemple, et qui n'est pas le moindre, c'est la hausse des prix de l'énergie et de l'électricité : là où il fallait prévoir pour la Ville 1,5 millions d'euros en 2021, il faut prévoir 3,3 millions d'euros, ça veut dire 1,8 millions supplémentaires de charges imposées. Vous pouvez faire des réductions, des économies d'énergie, etc., mais malheureusement, en l'espace de peu de temps, vous pouvez difficilement réduire votre facture énergétique donc vous subissez, en d'autres termes cet effet de l'inflation. C'est considérable et c'est la raison pour laquelle le filet de sécurité a été mis en place, et si le filet de sécurité marche tant mieux (« bingo ») ; s'il ne marche pas, « pipeau » : c'est pour vous.

Charges de personnel : autre point extrêmement sensible, dont beaucoup de variables ne sont pas à la disposition de la collectivité. Malgré cela, l'évolution devrait être modérée en 2023. Pourquoi elle n'est pas à la disposition de la collectivité ? Parce que le smic a été réévalué de 1,81 % au 1^{er} janvier 2023, ce n'est pas la collectivité qui en décide ; la revalorisation des points d'indice de 3,5 % en 2023, ce n'est pas la collectivité qui en décide ; les forfaits mobilité durable reconduits et élargis, ce n'est pas la collectivité qui en décide ; et enfin ni la hausse des cotisations de l'apprentissage, ni l'impact GVT qui est le fruit des évolutions naturelles dans le cadre de la gestion de la fonction territoriale, font qu'en année pleine, ça peut avoir un impact bien supérieur à ce qui sera retenu. Pourquoi cela ? Parce que, inversement, des mesures d'optimisation dans la gestion des services et aussi dans le transfert des règlements effectués au profit de certaines crèches en DSP font que l'impact sur le budget du personnel sera bien moins fort que ce que l'on aurait pu naturellement évaluer, puisque si on était dans une évaluation classique on serait presque à 800 000 ou 900 000 euros de plus rien que sur le budget de personnels.

En ce qui concerne les autres charges de gestion, simplement quelques indications qu'il faut avoir en tête, puisqu'il y a bien sûr des contributions au territoire dont le montant est connu à la fin de l'exercice et qui dépendent de l'exercice et des compétences du territoire qui peuvent évoluer. Il y a les contributions obligatoires, là aussi auxquelles on ne peut se soustraire, c'est à dire le SPIC et la loi SRU. Le SPIC est le fonds de péréquation entre les communes riches et les communes moins riches ; nous sommes considérés encore comme une commune riche, donc nous devons contribuer au pot commun. Et la loi SRU, pour les raisons que vous connaissez en ce qui concerne notre retard en matière de logement

social (retard par rapport à l'exigence de la loi et non pas par rapport au programme qui a été développé et mis en place). Autre contribution, la contribution à la brigade des sapeurs-pompiers, toujours en forte augmentation, dont nous recevons la facture alors qu'il est lié à des services rendus de plus en plus importants : les sapeurs-pompiers sont de plus en plus sollicités pour les activités qui sont dans leur domaine mais qui notamment sont en liaison avec l'activité médicale, et qui fait que notre contribution ne cesse d'augmenter au fur et à mesure des années, sans être maîtrisable par nous. Un exemple : 37 % d'augmentation en 5 ans pour le fonctionnement, et si j'y ajoute l'investissement, c'est +66 % d'augmentation en 5 ans. Ça veut dire que c'est une contribution extrêmement lourde qui impacte là aussi les comptes de la Ville. Et puis bien sûr, le maintien du soutien financier aux associations qui participent activement à la cohésion sociale et proposent aux Nogentais des projets innovants, aussi avec l'aide du fonds de dotation qui permet de soutenir et de maintenir le soutien à ces activités malgré le contexte extrêmement tendu sur le plan financier.

On passe à la *slide* suivante : rien de surprenant dans ce graphique que de voir qu'après une année 2021 de reprise très forte de l'activité après l'effondrement l'année 2020, nous retrouvons un mouvement malheureusement naturel qui est un petit peu constaté dans l'ensemble des collectivités locales et qu'il faut surveiller : c'est l'évolution de notre épargne brute, c'est-à-dire la différence entre nos ressources réelles et nos dépenses réelles, dont l'évolution sur 2023 laisse marquer un pincement supplémentaire puisqu'en ce moment on se réduit de 5 à 3. C'est important de conserver cette base-là, pour deux raisons : la première c'est que ça permet d'augmenter l'autofinancement de la collectivité (plus l'épargne brute est élevée, plus la collectivité peut autofinancer ses produits et ses investissements). Deuxième raison et pas des moindres : plus l'épargne brute est élevée, plus les collectivités peuvent emprunter, puisque le banquier ne prêtera que si vous avez une épargne brute suffisante et suffisamment confortable. Donc c'est toujours un indicateur extrêmement important à surveiller.

Cela nous amène aux choix qui sous-tendent les activités, les choix d'investissement, qui s'inscrivent dans la continuité des engagements de mandature, mais qui aussi reposent sur des principes financiers qui sont ici rappelés : 1. ne pas augmenter le taux de fiscalité (ce qui est une contrainte supplémentaire mais une contrainte majeure) ; 2. dégager une épargne nette positive pour assurer la solvabilité de la Commune (je viens de vous expliquer l'importance de cet appui sur une épargne nette positive) ; 3. financer un programme d'investissement par un recours modéré à l'emprunt (l'emprunt est un moyen de financer les investissements mais dans la mesure des moyens et de l'épargne brute qui est dégagée) ; 4. rechercher activement les subventions ; 5. développer l'utilisation des ACP (autorisations de programme et crédits de paiement) et des accords-cadres pour les projets importants, et enfin surtout viser à réduire les reports d'une année sur l'autre pour qu'on n'ait pas d'une année sur l'autre une masse financière bloquée parce qu'on a immobilisé un peu tôt un certain nombre de financements. Ça, ce sont des choix généraux qui sous-tendent la politique financière de la Ville.

Concrètement, quelles sont les orientations et quels sont les axes qui vont être retrouvés dans le budget 2023 ? Premier axe : poursuivre la défense d'un cadre de vie de qualité. Nous sommes bien classés dans le positionnement des villes du Val-de-Marne et de l'ensemble de la France ; ce n'est pas un hasard, c'est le résultat d'une politique continue qui fait que la priorité du mandat reste la

qualité de vie. Je voudrais rassurer tout de suite des gens qui sont en ligne et qui nous ont beaucoup interrogés sur les marchés, sur le devenir de ce projet Nogent-Baltard, allait-il enfin voir sa fin ? Oui, dans le projet de budget, le projet Nogent-Baltard et la finalisation des travaux sur le parvis du RER A seront la priorité et le plus gros investissement de l'exercice 2023 sans aucun doute, avec une subvention associée : la subvention a été obtenue après les moultes étapes qui ont fait que la compétence a été modifiée, les subventions ont été bloquées, débloquées et finalement arrivent sur nos comptes en 2023, en conséquence de quoi les travaux pourront être enfin finalisés sur l'exercice actuel.

Deuxième projet majeur : c'est le nouveau plan de stationnement, dont on aura l'occasion de reparler notamment dans les futures rencontres de quartiers, avec sa mise en place à partir de mi-juin 2023, avec l'idée de faciliter la fréquentation des commerces, et assorti d'une clause de revoyure en fin d'année. Troisième projet, mais ce n'est pas une nouvelle, le projet « Cœur de ville », en lien avec le territoire et l'aménagement du marché provisoire, car 2023 est surtout l'année du marché provisoire, donc les crédits de cette opération majeure seront réservés pour que nous puissions finaliser cette étape. Quatrième investissement, qui sera sans doute dans ce projet de budget, très attendu : la création d'un ascenseur au sein de la bibliothèque afin de faciliter l'accessibilité de l'équipement. L'accessibilité est un des axes majeurs de la politique menée au sein de la Ville dans le cadre d'un plan pluriannuel ; nous traduirons cette priorité à travers la création de cet ascenseur. Et puis le transfert et l'extension de la crèche Cabit qui est aussi, en termes d'accueil des enfants, un point très attendu dans le cadre des transferts et du réaménagement de tout ce qui a trait à l'aide à la petite enfance. Toujours dans cette idée de vouloir améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, la rénovation de l'appartement de la résidence Le Cèdre sera réinscrite dans le cadre de nos priorités budgétaires de 2023 ; la mise en conformité de la sécurité incendie, du chauffage et de la gestion des bâtiments communaux ; les travaux au sein de l'église Saint-Saturnin ; la rénovation des voiries ; la poursuite du déploiement du système de vidéoprotection pour assurer et renforcer la sécurité.

Deuxième axe : être solidaire des plus fragiles et protéger la population. C'est une politique continue, menée depuis des années. Cette année particulièrement, deux innovations : la première est le renouvellement et le renforcement de la mission handicap, avec le projet de création d'un conseil local de santé et d'un conseil local de santé mentale, qui marque la volonté de la municipalité de trouver des lieux d'information, d'orientation et de conseil pour favoriser l'intégration de l'ensemble des personnes vulnérables. Il en est de même aussi en ce qui concerne d'autres thèmes non moins importants sur le plan de la protection des populations ; je pense notamment à la lutte contre les discriminations, à la lutte contre les violences conjugales. Nous le verrons d'ailleurs dans le cadre de la démocratie locale, un certain nombre de groupes de travail réfléchissent et font des propositions sur ces domaines là et nous attendons beaucoup aussi de cette action de proposition.

Axe 3 : protéger notre environnement et développer des projets de rénovation énergétique – une ville plus verte. Ce n'est rien de nouveau, puisque depuis des années une politique a été engagée là-dessus et on arrive à un déploiement. Je pense notamment à l'utilisation des leds pour l'éclairage public, à l'extension du parc de véhicules propres, aux contrats de performance avec notre fournisseur pour les travaux d'isolation dans les écoles. Ce sont autant d'actions qui ont déjà été engagées et qui seront renouvelées pour réaffirmer notre besoin, notre souci de faire que les économies

d'énergie sont une de nos priorités. Le fonds vert pourrait d'ailleurs nous permettre d'obtenir peut-être des financements sur ces actions ; un certain nombre de dossiers ont été déposés pour ces investissements. Dans le cadre de cette famille d'actions, j'ai simplement voulu souligner les principaux points que nous risquons de retrouver dans le projet de budget 2023 : premièrement, le lancement d'un plan de mobilité en complément du nouveau plan de stationnement, puisqu'il y a à la fois le nouveau plan de stationnement et le lancement d'un plan de mobilité pour revoir nos moyens et nos dispositifs en la matière pour la circulation des vélos notamment, et aussi la protection des piétons. Ouverture au public du parc des Carmels ; développement des espaces verts et des espaces publics partagés ; politique des dons d'arbres aux habitants et poursuite des plantations sur la voie publique et dans les parcs ; renouvellement de la dotation pour travaux de rénovation, en particulier aux copropriétés : ce sont des actions qui figureront dans le projet de budget 2023 et qui marquent l'action en faveur de cette ville plus écologique. Je n'ai pas fini la liste puisqu'il y en a encore d'autres : l'isolation des bâtiments scolaires Victor Hugo, la rénovation du centre nautique, l'ombrière avec panneaux photovoltaïques au parking Marie Curie, la rénovation des parcs de luminaires et d'éclairage public – tout cela représentant des montants d'investissement de l'ordre de 3,5 millions d'euros, ce qui correspond, sur ce secteur proprement vert de notre budget, à un investissement de l'ordre de 20 % de nos budgets d'investissement qui sont fléchés uniquement à ces actions, ce qui est un effort particulièrement remarquable.

En ce qui concerne les transitions numériques, les plans d'action se poursuivent. Pour 2023, la Ville entend répondre à l'attente des usagers d'une plus grande accessibilité des services à la population. Sont particulièrement visés la mise en place début février de la prise de rendez-vous en ligne pour les demandes des cartes d'identité et des passeports, qui va se déployer tout au long de l'année ; des actions de mise en place de ce système-là étendu à la maison de la famille et à la petite enfance, au sport et au CCAS ; la dématérialisation des autorisations finalisées en 2023 (et non pas en 2022 comme c'est indiqué sur le slide, c'est une erreur de frappe) ; le début du déploiement dans les écoles élémentaires de la Ville des espaces numériques de travail pour développer l'usage de l'informatique au sein des classes élémentaires. Et puis un certain nombre d'actions et projets qui toucheront aussi les services de la Ville, qui visent eux aussi à se numériser, à s'adapter aux nouvelles technologies, que ce soit pour la mise en place d'un coffre-fort numérique, le développement des fonctionnalités sur le portail famille, ou encore la dématérialisation du courrier permettant d'améliorer le traitement des courriers entrants associés à la mise en place du parapheur électronique. Ce sont des mesures qui sont citées pour pouvoir améliorer la productivité et la modernisation de notre système de gestion.

Dernier axe : rendre plus vivante et plus concrète la démocratie locale. Là, je vais prendre mon autre casquette ; je suis juge et partie. Après deux années de pandémie qui ont rendu très difficile l'établissement d'échanges continus et de proximité avec les habitants, l'année 2023 devrait marquer un renouveau des formes de dialogue direct. Nous avons programmé des rencontres de quartiers à nouveau qui vont pouvoir reprendre courant du mois d'avril. Dans chacun des quartiers, on va pouvoir exposer ses remarques. Vous l'avez aussi observé depuis plusieurs mois, une présence régulière sur les marchés de nos équipes, avec l'association « Ensemble pour Nogent » qui nous invite pour pouvoir

dialoguer directement et recevoir les doléances des Nogentais. Et puis, la poursuite ou le lancement de groupes de travail thématiques, et je voudrais insister sur plusieurs groupes de travail qui sont actuellement en fonctionnement ; je pense notamment aux ateliers participatifs sur le patrimoine, un certain nombre d'entre vous d'ailleurs participent à ces ateliers, et je les en remercie, avec les Nogentais pour faire des propositions en matière de gestion de notre patrimoine ; il en est de même en ce qui concerne des groupes de travail pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Et dans les violences conjugales, il y a aussi un groupe de travail très actif qui fait des propositions dont nous tiendrons compte dans le cadre de la protection des populations dont je parlais tout à l'heure. Et puis il y aura et il y a déjà le club vélo, qui va réfléchir et accompagner les réflexions qui ont été engagées sur la mobilité. J'en oublie encore, il y a les écogestes aussi que je pourrais aussi citer, qui sont un moyen de très concrètement faire passer un certain nombre de messages, d'améliorer le vivre-ensemble auquel nous sommes tous très attachés.

Après les consultations successives qui ont été conduites sur le marché, le nouveau plan de stationnement et le déploiement du futur plan de mobilité devrait sans doute être au cœur de nos débats dans les mois à venir, puisque nous aurons des échanges ; je vous rappelle la clause de revoyure qui est prévue d'ici la fin de l'année. Au total, c'est un budget de financement des investissements de l'ordre de 21 millions d'euros, majoritairement affectés aux dépenses d'équipement pour 17 millions. Sur ces 17 millions, y compris les 3 millions de reports de l'année précédente, donc sur les 14 millions dont on parlait tout à l'heure, vous voyez bien que la part des investissements sur le secteur vert est considérable.

Je termine sur l'emprunt, dont le niveau a été réduit. Il a été réduit parce que nous n'avons pas emprunté au cours de l'exercice 2022, nous avons remboursé nos annuités et nous n'avons pas emprunté, donc l'encours de la dette a été réduit et ramené à 22,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2023, avec un remboursement prévisible de nouveau de 2,7 millions cette année, mais aussi sans doute un emprunt pour accompagner les investissements dont je vous ai parlé et qu'on peut évaluer aujourd'hui de l'ordre de 4 millions d'euros, sans que le chiffre ne soit définitivement arrêté, mais comme l'année dernière nous n'avons rien fait, 2,7 + 2,7 millions, ça fait 5,4 millions sur deux exercices. Même si on avait 4 millions d'euros de nouveaux endettements, globalement la Ville resterait très modérément endettée, comme le montrent d'ailleurs les ratios qui suivent : un niveau d'endettement qui demeure très modéré puisqu'il s'élève à 666 euros par habitant contre 972 euros pour les villes de la même strate, et surtout un taux moyen de la dette qui diminue puisqu'il n'est plus qu'à 2,59 %, ce qui représente quand même 200 000 euros d'économie par an sur nos frais d'intérêt. Il vaut mieux avoir 200 000 euros à consacrer à un certain nombre d'actions plutôt qu'à payer les banques, vous n'allez pas me dire le contraire.

Pour terminer en deux mots sans revenir sur l'essentiel : premièrement, je retiendrai le maintien du taux de la fiscalité nogentaise aux taux qui avait été voté l'année précédente, il n'y aura donc pas d'augmentation des taux cette année. Deuxièmement, malgré l'effet de ciseau dont j'ai parlé, les investissements pourront continuer à être financés dans les différents secteurs que je vous ai présentés. Et troisièmement, l'équilibre financier de la Ville reste protégé dans la mesure où nous devrions avoir dégagé une épargne brute et des capacités d'emprunt qui nous permettent d'aller plus loin. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Très bien. Après cette présentation succincte – c'est cela que l'on peut dire ! – le débat est ouvert, si vous voulez prendre la parole, M. Trévisan, allez-y.

M. TREVISAN.- Bonjour M. le Maire, merci, bonsoir mes chers collègues. Merci à M. GOYHÉNÈCHE pour son exposé. J'ai bien aimé le « bingo/pipeau ». Je vous remercie parce que les chiffres sont toujours très intéressants et derrière les chiffres il y a toujours des actions donc je comprends l'intérêt que vous avez à nous faire cet exposé. Merci aussi au service pour la constitution du dossier. Voici nos commentaires sur le ROB.

Tout d'abord, sur les recettes fiscales et la taxe foncière, on relève aujourd'hui une augmentation des bases locatives de 7,1 %. On est bien clair parce qu'il y a peut-être eu une petite confusion au départ : l'impôt va augmenter fortement, à un taux plus fort que l'inflation, et je voulais savoir : est-ce que vous avez engagé une réflexion sur le fait de préserver le pouvoir d'achat des Nogentais, puisque vous parlez d'inflation et que c'est un taux qui est supérieur ? Vous nous présentez le poids de la dette avec les références à la strate de Nogent qui est entre 20 000 et 50 000 habitants, et à juste titre vous dites que les Nogentais ne sont pas endettés puisqu'ils sont à 666 euros par Nogentais, alors que la moyenne pour les villes de la même strate est à 972 euros. Pour les impôts, si on compare, Nogent est à 983 euros et les villes de la même strate sont à 670 euros. Alors pour ces deux motifs – un taux d'augmentation de la taxe foncière supérieure au taux d'inflation et le fait que les impôts directs sont plus chers à Nogent que dans les villes de la même strate, et je prends les mêmes termes de comparaison que vous sur la dette –, allez-vous engager une réflexion ? C'est vrai que Paris a augmenté ses taux, mais on parlait quand même d'un taux de 13,5 à 20,5 ; à Nogent on est à 35,4, alors les comparaisons avec Paris ne sont pas tout à fait exactes.

Vous nous présentez chaque année une évolution de la DGF depuis 2013 en notant une diminution de 3 millions d'euros, puis une stabilité en 2018. Est-ce que vous pourriez nous fournir le même tableau pour les recettes fiscales de la Ville sur la même période ? Ce serait intéressant de voir quelle est l'évolution. Y a-t-il un effet de ciseau, comme vous dites ? C'est une demande que j'avais déjà faite, mais sinon je la ferai pour le projet de budget.

Le filet de sécurité concernant le bouclier tarifaire sur l'électricité et du gaz : pouvez-vous nous indiquer si la Ville a bénéficié de ce filet de sécurité en 2022 ? Et, dans l'affirmative, pouvez-vous nous indiquer son montant ? En commission permanente, vous nous avez indiqué que la Ville ne bénéficierait pas du filet de sécurité en 2023. Pouvez-vous nous indiquer précisément les raisons pour lesquelles c'est le cas ? car s'agissant des critères d'éligibilité, le filet de sécurité au titre de 2023 bénéficiera aux collectivités territoriales dont l'épargne brute aura baissé d'au moins 15 % ; vous annoncez 38 % de baisse de l'épargne brute. Il y a quelque chose que je n'ai pas dû comprendre, mais je voudrais savoir pour quelle raison Nogent ne bénéficiera pas de ce filet de sécurité.

Personnellement, je trouve que les critiques qui sont portées sur le gouvernement sont fortes. Pour les villes, pour les communes, il y a quand même un effort important, sur la taxe foncière, sur le filet de sécurité et sur les dotations qui sont accordées sur la taxe d'habitation ; vous avez noté qu'il y avait une augmentation. Je rappelle que la taxe foncière représente 60 % des recettes de la Ville, mais elle représente quand même 60 % avec 7 % d'augmentation. Peut-être qu'on vous l'a déjà fait

remarquer, mais dans tous les cas c'est objectif ; c'est comme pour la Ville de Paris, je trouve qu'au niveau des recettes les critiques sont un peu virulentes. Sur les autres dépenses de fonctionnement on note que la Ville est redevable toujours de cette pénalité SRU ; on relève aussi que vous avez signé un contrat de mixité sociale. Pourriez-vous nous dire comment vous comptez sortir de cette pénalité à terme ? Est-ce qu'on a une vision pour ne plus payer cette pénalité qui pèse quand même 960 000 euros, et qui pèse sur les finances de la Ville ?

Sur les investissements, vous nous présentez les orientations 2023. Pensez-vous que ces orientations reflètent la réalité ? Je m'explique. Sur le plan de stationnement : le plan de stationnement, c'est les places de stationnement payantes qui augmentent ou qui deviennent payantes, donc c'est du pouvoir d'achat en moins pour les Nogentais, causé par la politique de la Commune.

Le projet Nogent-Baltard : on ne peut pas dire que les riverains de la gare du RER A ont eu un cadre de vie agréable depuis 2015, alors que vous leur aviez promis que les travaux devaient être finalisés en 2018. Nous avons vu les permis de construire pour les deux auvents : les riverains sont rassurés, et je suis content parce que parfois je craignais de prêcher dans le désert, vous avez vu au marché Leclerc que des gens sont inquiets. Ils sont maintenant rassurés d'avoir vu ces deux permis mais ils demeurent inquiets parce que lorsqu'on voit l'état de la plateforme – je ne sais pas si vous êtes allés voir, allez voir : ça fait peur ! Le sol est gondolé, et je ne sais pas quand les travaux vont être engagés. J'ai bien noté que vous avez pris l'engagement que tout serait terminé en fin d'année 2023 : les abribus, la plateforme et la réhabilitation de l'avenue des Marronniers, non ?

Un intervenant.- *inaudible Hors micro 1'28

M. TREVISAN.- Non ?

Un intervenant.- *inaudible Hors micro

M. TREVISAN.- D'accord, ok.

Un intervenant. *inaudible Hors micro

M. TREVISAN.- Et là, vous ne prenez pas cet engagement alors ?

M. LE MAIRE.- Non.

M. TREVISAN.- Très bien, eh bien, écoutez.

M. LE MAIRE.- Si vous suiviez – parce que je crois que vous connaissez beaucoup mieux que moi ce secteur-là –, si vous suiviez bien le dossier, il faut d'abord que le territoire fasse des travaux au niveau de l'assainissement. Donc, nous allons, une fois la gare ouverte, entamer des travaux qui vont durer six à huit mois de changement de l'ensemble des canalisations d'assainissement. C'est seulement après que nous interviendrons sur la rue.

M. TREVISAN.- Très bien, ça sera courant 2024, alors ?

M. LE MAIRE.- La gare fonctionnera, mais la rue des Marronniers sera fermée.

M. TREVISAN.- Eh bien, je plains les riverains. Autre chose : les modifications des abribus ont-elles fait l'objet d'une présentation aux riverains les plus proches pour leur expliquer les changements et les choix architecturaux ? Est-ce que vous allez présenter les auvents qui sont prévus ?

Sur Nogent-Baltard : vous nous aviez indiqué que la passerelle située avenue de Joinville serait retirée. Pouvez-vous nous dire qui a financé cette passerelle, quand sera-t-elle retirée et qui financera l'opération de retrait ?

Le projet « Cœur de ville » : vous avez pris un grand retard pour engager ce projet, il était dans votre programme de mandature en 2008, puis en 2014, puis en 2020. Nous rappelons notre position concernant ce marché au coût astronomique et compte tenu des choix architecturaux retenus. D'autant plus que vous prévoyez un délai de réalisation sur 3 ans : c'est une durée fétiche pour des projets d'ampleur pour vous, puisque ça me rappelle le délai du projet du centre d'affaires Baltard.

Deuxième axe : « être solidaire pour les plus fragiles et protéger la population ». On a vu la pénalité SRU ; nous voulions attirer votre attention sur la MJC. Le groupe « Nogent Avenir » était présent à l'assemblée générale, on ne peut pas rester insensible aux difficultés financières que rencontre cette association tellement importante au niveau social et très appréciée des Nogentais. Nous vous demandons de prêter une attention toute particulière pour les aider financièrement à rétablir leur situation.

Axe 3 : « protéger notre environnement et développer des projets de rénovation énergétique ». Là encore, nous constatons des actions parsemées, des actions sans suivi ; là encore, nous constatons l'absence de pilotage, l'absence de diagnostic de bilan carbone pour faire un point de départ, alors que d'ici 2030 nous devons diminuer de 55 % les gaz à effet de serre. Allez-vous, comme le font de plus en plus de communes toutes tendances politiques confondues, établir un budget vert permettant d'identifier clairement tous les crédits affectés à la baisse des gaz à effet de serre et à la préservation de la biodiversité ? Ce serait vraiment une bonne chose et nous réitérerons sans cesse cette demande. Rendre plus vivante et plus concrète la démocratie locale....

M. LE MAIRE.- S'il vous plaît, il va falloir quand même que vous laissiez vos collègues parler. Alors allez un peu plus vite que ça parce que vous êtes en train de nous dérouler des consignes, des ordres : « Vous avez oublié ci, vous avez oublié ça. » C'est surprenant qu'aujourd'hui vous retrouviez votre parole alors qu'à la commission permanente vous n'avez pas ouvert la bouche une seule fois !

M. TREVISAN.- Pardon ? Je n'ai pas posé de question à la commission permanente ?

M. LE MAIRE.- Non mais vous plaisantez.

M. TREVISAN.- Mais tout le monde est témoin.

M. LE MAIRE.- Allez-y, finissez, s'il vous plaît.

M. TREVISAN.- Écoutez, M. le Maire, soyez courtois.

M. LE MAIRE.- Je ne fais que ça à vous écouter.

M. TREVISAN.- Sur la démocratie locale, ça ne vous plaît pas, mais c'est la réalité, je suis désolé, à mi-mandat aucun conseil de quartier.

M. LE MAIRE.- Est-ce que vous habitez Nogent pendant les deux années passées ?

M. TREVISAN.- Oui. A mi-mandat, aucune réunion de quartier n'a été organisée.

M. LE MAIRE.- C'est pour donner le chiffre de la covid 19 qu'on va faire de réunions

M. TREVISAN.- A mi-mandat, aucun conseil de quartier n'a été mis en place. Les premières réunions de quartier concernent le plan de stationnement ; cela risque d'être un simulacre de démocratie dans la mesure où vous avez déjà signé le contrat avec Indigo. Prenez-vous l'engagement de retenir les demandes majoritaires des Nogentais et de proposer un nouvel avenant à Indigo reprenant ces demandes ? M. le Maire, les Nogentais souhaitent que la démocratie soit plus participative. Or force est de constater que vous n'avez pas cette appétence. Les recettes d'investissement sont évaluées à 16,3 millions d'euros ; on voit très peu de subventions, je ne sais pas si vous appelez les subventions européennes, mais par rapport aux autres villes vous avez des subventions inférieures. Sur les perspectives, je suis très interrogatif parce que les textes réglementaires indiquent, pour les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, qu'elles doivent comporter des prévisions des dépenses et des recettes. Or nous n'avons pas ces éléments. Donc le ROB ne respecte pas ces règles et j'espère qu'il n'y aura pas de problème. Enfin, et j'en finirai, soyez rassuré...

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas rassuré ; je suis fatigué.

M. TREVISAN.- La Ville est peu endettée, dites-vous, et peut-être aurait-il fallu emprunter lorsque les taux étaient faibles. Maintenant que les taux augmentent, comment allez-vous financer le projet « Cœur de ville » ? Comment allez-vous financer la rénovation du pavillon de Baltard ? Comment allez-vous financer la remise en état des trottoirs dans Nogent quand on voit leur état ? Donc, ces orientations budgétaires, M. le Maire, je crains, pour faire écho à M. GOYHÉNÈCHE, qu'elles soient un peu pipeau.

M. LE MAIRE.- Si c'était pour dire ça à la fin, c'est mince ! Bien. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir ?

M. GENE .- Sur le contexte général, je ne partage pas l'avis de M. TREVISAN sur l'appréciation de la politique gouvernementale. Ce ne sera une surprise pour personne et je trouve plutôt que l'appréciation qui a été développée en introduction sur le contexte économique et politique général n'est pas assez sévère à mon goût plutôt que trop sévère. D'ailleurs, je ne comprends pas que vous vous retrouvez tous ensemble pour essayer d'éviter la censure lors des prochaines échéances qui se présentent – la censure du gouvernement, puisqu'il ne suffit pas simplement de faire une analyse de la situation, il suffit aussi de passer aux actes et d'essayer de trouver une solution globale pour sortir de ces impasses et de la situation assez difficile dans laquelle se trouvent l'économie française et le pays en général.

Sur le détail des orientations qui concernent plus particulièrement la Commune, je pourrais conclure qu'il ne faut pas diaboliser la dette avec 666 euros par Nogentais. Ce n'est pas un

montant excessif dans la mesure où il y a une période un peu particulière que nous venons de quitter avec le Covid, et où il faut absolument préserver les capacités d'investissement de la collectivité. Pour nous, dans la période de transition suite à ces difficultés, nous veillerons particulièrement aux dépenses de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les services qui sont rendus par la collectivité aux familles, aux populations, mais aussi au personnel de la Commune, et nous veillerons à ce que les services en matière de cantine, de restauration scolaire, de sport, d'éducation et de culture soient non seulement maintenus mais aussi qu'une attention particulière soit accordée à ces services de telle manière à ce que la vie quotidienne – et pas seulement les investissements de long terme – soit préservée dans la période qui vient, puisque c'est quand même la vie quotidienne des personnes qui sont en ce moment touchées et que la Commune doit apporter son écho pour essayer d'en limiter les conséquences concrètes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme YELLES.- Effectivement, le contexte général, la crise de l'énergie, etc., compliquent le problème de la gestion des budgets municipaux entre autres. La diminution des dotations de l'État y contribue également énormément. Moi, je reste désolée, comme pendant le premier mandat et comme chaque année, du peu d'importance accordée au social, tout simplement. C'est-à-dire qu'évidemment ce n'est pas une municipalité communiste, je le maintiens et bien sûr je sais – et je le répète – qu'il y a des choses qui sont faites, beaucoup moins ces derniers temps mais il faut dire que c'était dû certainement à ces problèmes du Covid, mais moi je rêve d'une municipalité où au niveau des soins, entre autres, par exemple, il y ait une structure qui existe et qui permette aux gens de ne pas par exemple pouvoir se rendre, je suis désolée de le dire, à la clinique Armand Brillard, qui s'appelle hôpital mais qui fait des dépassements d'honoraires, même si parfois ils sont assez près et à l'écoute des difficultés des gens. J'aimerais aussi que vraiment – excusez-moi, ça aura été mon dada finalement, mais je reste très proche de cette population du haut de Nogent dont finalement on parle très peu, il y a très peu de choses qui sont faites, insuffisamment pour moi et en tout cas intégrées dans ce budget. Et ce n'est pas énorme : c'est vrai que, si on était à Stains ou à Champigny où il y a tellement de la classe populaire, les gens sont tellement importants, ça représenterait peut-être un coût. Donc, moi personnellement, je pense que l'augmentation de la taxe foncière par exemple, celle qui vient d'être faite à Lyon et à Grenoble, permet de pallier certaines injustices, en tout cas cette ségrégation que vous énonciez. Voilà ce que je veux dire, merci beaucoup.

M. HAGEGE.- Je reste sur le fait que ça reste un débat d'orientation budgétaire, un ROB. Je ne sais pas si comme ma collègue on peut être déçu de ce que vous allez faire en social ou en sport vu qu'on n'a pas les chiffres. Donc, pour l'instant, c'est une explication de vote : on votera pour ce ROB dans la mesure où on se réserve pour quand on aura les chiffres au moment du budget, dans un mois ou un mois et demi, et à ce moment-là on pourra éventuellement faire des commentaires. Pour l'instant, on se contente de voter pour, dans l'attente de ce que vous promettez, chiffres à l'appui.

M. LE MAIRE.- Oui, une réflexion technique : si vous votez ou vous ne votez pas le ROB, en réalité l'explication c'est « on ne me l'a pas présenté » ou « on me l'a présenté ». Donc, je vous mets à l'aise : on vote le ROB et simplement en fait c'est un « dont acte » qui est traduit par un vote. Ces

orientations partent de chiffres concrets et bien sûr va naître le fameux budget qui sera présenté le 4 avril, mais avant il y aura une commission permanente pendant laquelle on pourra échanger sur tous les sujets. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose que M. GOYHÉNÈCHE commence à répondre, moi je répondrai de mon côté.

A titre indicatif, simplement, pour évacuer la question de Mme YELLES et de votre collègue : le CCAS, aujourd'hui, reprend ce que le budget général ne peut pas faire parce qu'on n'a pas affecté dans les affaires sociales au budget général des sommes pour intervenir. C'est le CCAS qui dans le cadre de son action intervient et nous, pour les personnes en difficulté, toute personne, toute famille qui ne peut pas payer les repas par exemple à l'école, c'est le CCAS qui va prendre le relais. Donc on a des vases communicants entre CCAS et affaires sociales de la Ville qui permettent d'optimiser au mieux les interventions auprès des personnes qui sont en difficulté. Mais vous avez raison, et l'un de nos soucis principaux, c'est ce dont vous avez parlé et qui se traduit par des solidarités et de l'humanité. Et je dois avouer que pendant les deux années qui viennent de passer, on a traversé un tunnel, aujourd'hui la Ville ne s'en sort pas trop mal, mais il n'empêche que de ces deux années difficiles on pourra se relever dans les deux années qui viennent parce qu'il y a les recettes aussi qui ont baissé, mais je laisse M. GOYHÉNÈCHE vous répondre.

M. GOYHÉNÈCHE.- Premièrement, je remarque quand même que, si effectivement il y a eu une ou deux interventions à la commission permanente, il n'y a pas eu beaucoup plus de questions. Et notamment je n'ai pas eu la question sur la loi SRU, sur le marché, sur Nogent Présence, etc. – la liste est longue. Je pense que toutes ces questions, si la liste était si longue, auraient pu être posées en commission permanente. Mais je vais quand même y répondre, au moins sur le fond, dans leur ensemble.

Critique de la politique gouvernementale : je ne fais pas une critique de la politique gouvernementale, je constate un certain nombre de choses. Il y a un certain nombre d'éléments qui sont factuels : l'inflation c'est factuel, ce n'est même pas le gouvernement qui le fait, c'est qu'il subit aussi ce contexte-là. Deuxièmement, la hausse des prix d'énergie, la volatilité, ce n'est pas lui non plus qui le fait, il ne le décide pas, il le subit comme nous et donc il y a un certain nombre d'effets : la croissance est en berne, ce n'est pas le gouvernement français qui va à lui seul soutenir la croissance et d'ailleurs lui-même ne prévoit que 1 % sur l'exercice 2023. Donc ce sont des éléments factuels, des éléments de contexte dont évidemment nous devons tenir compte pour élaborer nos propres budgets. La conséquence de cela, c'est que les dépenses qui sont à la charge des collectivités sont en croissance plus forte que les recettes potentielles. Pourquoi cela ? Parce qu'il y a un effet inflation et un effet énergie qui est significatif sur nos comptes, et je vous ai donné un exemple de passer de 1,5 millions d'euros de coûts d'énergie à 3,3 millions en deux ans, ça fait 1,8 millions ; rien d'autre ne s'est passé dans la Ville, il y a simplement une facture de 1,8 millions. C'est ce qui se passe d'ailleurs au niveau national que les gens ont du mal à comprendre : c'est un prélèvement national sur l'ensemble des concitoyens que ce coût de l'énergie supplémentaire, ce n'est pas une fatalité.

M. LE MAIRE.- Sur l'énergie, je voulais vous donner simplement un repère : le budget concernant l'énergie au plan général de la Ville (le chauffage de tous ses équipements, etc.) sur le

budget 2022 était atteint en juillet et il a fallu trouver de quoi terminer l'année avec les prix que vous connaissez et qui ont explosé. Donc cet effet énergie dont vient de parler M. GOYHÉNÈCHE, il a existé, et pas que pour nous : toutes les collectivités ont été confrontées à la même chose.

M. GOYHÉNÈCHE.- C'est un élément de réponse qui n'a rien à voir à l'appréciation qu'on peut avoir par rapport à la politique du gouvernement ; ce sont les éléments factuels, dont la Ville de Nogent a une répercussion et dont nous devons tenir compte dans le cadre de nos prévisions.

Pour la question du filet de sécurité, qui a d'ailleurs été un dispositif mis en place par le gouvernement pour protéger par rapport à des augmentations violentes des prix de l'énergie, je vous ai indiqué que la DGFIP elle-même ne sait pas si on y a droit. Elle nous indique un jour : « Vous aurez peut-être droit à 800 000 euros, mais finalement je n'en suis pas sûre, ou bien vous les prenez et vous allez devoir les rembourser l'année prochaine [ça c'est vraiment la mauvaise surprise], ou bien vous êtes prudent en ne prenant pas d'acompte et en attendant qu'on se soit entendu là-dessus. » Pourquoi ne savent-ils pas ? Parce que les critères d'attribution de ces aides, de ces filets de sécurité, dépendent de la baisse de l'épargne brute. Or l'épargne brute, vous ne la connaissez pas *ex-ante*, vous la connaissez *ex-post* ! C'est maintenant que les comptes administratifs vont pouvoir être calculés, qu'enfin on saura si notre épargne brute est en dessous de 25 % ou en-deçà. Et il suffit que vous soyez à 24,5 %, on ne va pas vous faire de cadeau en disant : « Ce n'est pas grave, on va s'arranger. » Non ! C'est « bingo » ou « pipeau », c'est à dire ou bien vous recevez ces 800 000 euros ou 0. Ce n'est peut-être pas la même chose, donc en gestion prudente de la situation, vous dites : « Dites-moi quand vous aurez fini vos calculs, et à ce moment-là on verra ce qu'il en est. » Mais anticiper de cette façon-là en disant « il est possible que... », ce n'est pas une façon de gérer de manière responsable.

Un intervenant.- *inaudible Hors micro 1'50

M. GOYHÉNÈCHE.- Regardez les tableaux qui vous sont indiqués : il s'agit de comparaisons entre le compte administratif et la prévision budgétaire, mais la DGFIP se prononce sur les chiffres réels et finalisés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y avait une différence entre nos prévisions de recettes et nos recettes effectives, puisque la semaine dernière nous avons reçu la notification. Quand on fait les calculs, quand on fait les simulations, on ne peut évidemment que se poser sur des notifications certaines. Si on est dans « vous aurez peut-être de l'argent, un filet de sécurité, mais si vous ne l'avez pas vous devrez nous le rembourser » – et ce sont bien les règles proposées par la DGFIP –, quand vous avez plus d'argent, vous ne pouvez pas payer votre facture, vous n'hésitez pas : vous prenez l'argent et vous dites : « Je verrai quand est-ce que je pourrais rembourser ; de toute façon comme je n'ai pas d'argent ils ne vont rien me demander. » Heureusement, la Ville de Nogent n'est pas dans ce cas-là – l'épargne n'est pas à zéro, heureusement – donc à partir de ce moment-là, ne vous inquiétez pas : si on n'y a pas droit à 24,5 %, on aura droit à un remboursement. Ces informations pour l'instant sont en discussion, mais ne sont pas intégrables dans l'état pour le budget ni dans les orientations budgétaires. Voilà, je voulais préciser les conditions d'information sur le filet de sécurité.

Sur les autres aspects que vous avez soulignés : sur Nogent-Baltard, ce qui est important et ce qu'attendent effectivement les Nogentais, c'est que ce soit bien inscrit dans le budget et que ce soit une priorité et qu'on ne leur dise pas « c'est encore pour demain ». On leur a dit d'ailleurs, on

leur a bien fait la distinction entre la plateforme du Nogent Baltard et la rue des Marronniers, parce qu'il y a des travaux qui ne dépendent pas de la Ville, donc on ne va pas engager des travaux alors qu'il faudra recasser après, donc ils seront décalés. Les riverains sont totalement informés de ce calendrier et ce calendrier doit surtout se traduire par des inscriptions budgétaires qui ont été indiquées et qui devraient naturellement être présentées le 4 avril. Donc il y a bien une cohérence.

Quant aux subventions, oui, les subventions sont recherchées ; elles vont représenter pour votre information de l'ordre de 4 millions d'euros sur l'exercice 2023, ce n'est pas négligeable dans le cadre du financement des investissements, et qu'on nous envie parce que comparer ce niveau-là à ce qu'il a été et ce qu'il peut être dans d'autres villes, parce que les projets rentrent bien dans le cadre de cela. J'espère plus : pourquoi pas 6, pourquoi pas 8 ? Mais pour l'instant même si j'espérais plus il me semblerait raisonnable d'inscrire ce qui a une chance tangible d'être attribué, parce que ça répond aux critères. Et c'est bien une des problématiques du Fonds vert : je vous ai dit qu'un certain nombre de dossiers avaient été déposés, mais pour l'instant je ne peux pas dire que ce sera assorti de subventions certaines à l'issue de l'examen.

M. LE MAIRE.- Sur ce sujet-là, je voulais simplement répéter une nouvelle fois que la gare des autobus qui nous a été versée, puisque dans le temps la gare des autobus appartenait à la RATP, l'État – pas celui qui est en place mais avant – a cru que c'était très bien que toutes ces gares de redéploiement de bus en surface devaient appartenir à la commune qui les reçoit. Donc la gare des autobus est devenue nogentaise, c'est-à-dire que c'est à la Ville de l'entretenir et de la réparer. Pour cette gare, pourquoi ce retard ? Ça a été dit et redit : c'est simplement parce que Ile-de-France Mobilité et la Région ont tardé à nous verser une somme non négligeable pour refaire – pour faire, je dirais – une gare digne de ce nom. Deux fois de suite, les réunions de la région ont été reportées et on attendait avec impatience qu'ils ne changent pas d'avis d'ailleurs parce qu'on avait même des craintes que le reporter voulait dire ne pas l'avoir. Donc nous avons eu ces subventions pas plus tard que juste à la fin de l'année, et par conséquent, tout de suite on a relancé l'opération. Et il se trouve que pour des questions basement matérielles, et peut-être une non-communication de la part de la RATP de la résistance du sol de la gare par rapport au tunnel qui passe dessous, il se trouve que l'architecte qui avait étudié avec son équipe les protections pour les passagers et aussi les protections visuelles, et phoniques, d'ailleurs, vis-à-vis des riverains, a cru bon de faire des soutiens à ces protections en béton, et l'addition de toutes les parties de cette gare des autobus faisait que la pression sur le tunnel pouvait être trop forte. Alors j'ai arrêté la plaisanterie et je leur ai demandé d'étudier une gare des autobus plus légère, et ça a pris du temps. Et je vais même vous faire une confidence : le bureau d'études en question, ça n'était pas sa faute : la RATP n'avait pas communiqué des données techniques pour que les études puissent se dérouler normalement. L'étude a été faite, les protections ont gommé le critère poids et tout cela va être réalisé. Finalement, le bureau d'études nous a demandé de payer la nouvelle version. Par une intervention qui n'a pas été très longue mais quand même suffisamment sportive, nous avons réussi à faire en sorte de diminuer, de diviser par deux le prix de cette étude supplémentaire, simplement en faisant remarquer au bureau d'études que c'était à lui d'aller vers la RATP et de ne pas attendre gentiment qu'on lui apporte les éléments. Donc le retard, il est là. Bien sûr vous pouvez dire « il y a un retard ». Oui, il y a un retard. Il y a un retard surtout dans une période où vous n'avez même pas de séance du Conseil régional, notamment

en 2022 ou en 2021 parce qu'ils étaient tous, comme nous, avec l'arme au pied et surtout ils ne tenaient pas de réunion dans des salles qui étaient supérieures à un certain nombre de participants. Donc les subventions, M. TREVISAN, nous en avons, et cela vient d'être dit par M. GOYHÉNÈCHE, et on en a tout récemment eu une de 1,4 million d'euros, une autre de 900 000 euros pour un certain nombre d'opérations qui vont être faites. Mais quand vous demandez une subvention, la condition est que cette subvention ne dépasse pas 25 % du projet. Donc il faut qu'on amène le complément pour pouvoir la toucher. Ces opérations-là, vous m'excusez mais vous auriez pu nous demander si nous étions prestidigitateurs ou pas en commission permanente, mais je tiens à vous dire que la chasse aux subventions est une des passions d'un certain nombre d'entre nous, aidés par l'administration.

M. HAGEGE.- Juste une petite question, puisqu'on parle du pôle Leclerc : en dehors de cette subvention, des subventions qui ont été recherchées, le financement se fait bien avec les reports budgétaires qui avaient été votés les années précédentes et qui sont reportés en l'occurrence ? Parce que normalement, le financement avait été budgétisé les années précédentes.

M. LE MAIRE.- Oui et non.

M. GOYHÉNÈCHE.- Une partie des dépenses qui avaient été budgétées sont reportées et figurent dans les reports, donc naturellement la subvention n'est inscrite que lorsqu'elle est effectivement versée. La somme étant arrivée tardivement sur l'exercice, maintenant, il peut être inscrit au budget 2023.

M. TREVISAN.- En dehors des subventions, je parle juste du financement : le financement c'est des reports normalement. Ce sont des reports budgétaires, on n'a pas revoté ?

M. LE MAIRE.- Oui. En fait, on se comprend. Il y a des reports parce que nous avons attendu que la Région nous complète la somme par la subvention. Ce que vous venez de dire est vrai partiellement, mais c'est vrai qu'il y a une partie de report. Et je tiens à vous dire, que ce soit M. GOYHÉNÈCHE ou moi, nous chassons les reports, parce que les reports, il n'y a rien de pire pour gérer correctement une ville. Il faut passer, il ne faut pas jouer avec les reports : plus le budget est sincère sans report, mieux tout le monde se porte. Mais vous avez raison : une partie vient des reports.

M. GOYHÉNÈCHE.- Un dernier point par rapport à la remarque de M. TREVISAN. Je voudrais absolument enlever cette idée fautive de dire : « C'est dommage, les taux d'intérêt étaient bas, mais pourquoi n'a-t-on pas emprunté ? » Non mais attendez ! Une ville, ce n'est pas un particulier, elle ne fait pas de la spéculation sur l'assurance-vie ! Si j'avais eu des excédents sur les comptes, vous auriez dit : qu'est-ce que c'est que cette Ville qui a imposé et récupéré beaucoup d'argent en reports, qu'est-ce que c'est que cet argent et on aurait restitué évidemment aux Nogentais évidemment la somme. Donc arrêtons de dire cette idée qui circule « c'était mieux avant ». Une ville développe un plan d'investissement pluriannuel ; ce plan se réalise plus ou moins rapidement en fonction d'un certain nombre d'aléas, et au moment où elle en a besoin, la ville va chercher les emprunts dont elle a besoin éventuellement, et négociés à ce moment-là au meilleur coût. C'est ce qui a été fait et je le rappelle : je l'ai quand même indiqué dans le ROB parce que mine de rien, ça, M. Lambda ne le voit pas du tout, mais cette gestion, petit jeu, d'accord, mais c'est quand même 200 000 euros chaque année d'économie. 200

000 euros d'économie depuis 5 ans ça fait 1 million, eh bien 1 million on aurait dû les payer pour avoir anticipé quelque chose qu'on aurait finalement dans nos caisses et qui à la différence de l'assurance-vie ne nous rapporte rien à nous. L'assurance-vie, vous pouvez emprunter beaucoup d'argent, aller le placer sur un contrat d'assurance-vie et bénéficier du différentiel de taux entre le taux d'assurance et le taux du crédit emprunté – ce n'est pas possible pour une ville.

M. LE MAIRE.- Vous demandez des précisions ? Non. Parce que vous avez été très long tout à l'heure. Donc on connaît, on sait ce que vous pensez.

M. TREVISAN.- Sur ce problème, on en parlera au budget, mais juste pour en revenir au centre d'affaires Baltard, parce que les gens sont inquiets, au niveau de la passerelle...

M. LE MAIRE.- Les gens, c'est vous et deux ou trois amis, c'est ça ?

M. TREVISAN.- Non, non, non, d'ailleurs M. GOYHÉNÈCHE l'a dit, qu'au marché, il était interpellé. Non, mais la passerelle ? Tout le monde nous dit : « Mais la passerelle, à quoi elle sert ? » Donc elle va être retirée ?

M. LE MAIRE.- Eh bien, dis donc. Alors, il y a beaucoup de monde qui ne doit pas tenir la route.

M. TREVISAN.- Bien sûr, oui.

M. LE MAIRE.- Oui, oui, je sais.

M. TREVISAN.- Ça pose question quand même.

M. LE MAIRE.- Ça part de l'État jusqu'à la Ville : tous ceux qui ont décidé d'installer une passerelle sont vraiment nuls, parce qu'il n'y avait pas de besoin, c'est vrai, vous avez raison.

M. TREVISAN.- Mais alors qu'est-ce qu'elle va devenir ?

M. LE MAIRE.- Eh bien, je ne sais pas. Si vous voulez demander le démontage, vous pouvez la vendre au prix des matériaux, mais je tiens à vous signaler que la passerelle, on l'attend depuis 15 ans.

M. TREVISAN.- Non, mais la passerelle à côté de l'avenue de Joinville ?

M. LE MAIRE.- Ah, la petite passerelle ?

M. TREVISAN.- Oui, c'est celle-là.

M. LE MAIRE.- Mais ce n'est pas une passerelle, cher Monsieur, ce n'est pas une passerelle. Une passerelle de quoi ?

M. TREVISAN.- Appelez-la comme vous voulez.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas comme je veux, c'est simplement parce que la charge au sol à cet endroit-là est limitée par la présence du tunnel qui est à 1,50 mètres du sol de la gare et que pour pouvoir passer, déjà, mais aussi peut-être mettre de la verdure, de la décoration, faire un

petit espace vert pour s'asseoir, on est obligé de mettre tout cela sur des plots, ça s'appelle le polygone de substantiation, c'est à dire qu'on répartit les charges sur 4 plots pour que ça ne pèse pas sur le tunnel. Donc ce n'est pas une passerelle, c'est simplement un jardin suspendu, appelons ça comme ça, et elle fait partie de la fin des travaux qui seront entrepris pour la gare.

M. TREVISAN.- Donc elle reste, alors ? Parce que ce que vous avez dit à un moment donné que vous alliez faire un jardin.

M. LE MAIRE.- Si, c'est ça.

M. TREVISAN.- Donc elle reste ?

M. LE MAIRE.- J'ai souhaité qu'on la garde, au vu des projets qui nous ont été présentés et qui vont permettre de faire un endroit de repos mais aussi un petit secteur du type vert avec sur des pots des arbres comme ceux dans la grande rue ou ailleurs, mais surtout un lieu où on peut s'asseoir. Mais elle ne permettra pas de traverser, parce que je souhaite qu'on ne prenne aucun risque ; la passerelle s'arrêtera à la limite du mur.

M. TREVISAN.- Vous voyez : vous l'avez appelée « la passerelle ».

M. LE MAIRE.- Non mais, vous savez, quand je vais dans un pays, je parle la langue du pays. Donc là, moi je prends vos termes, hein, c'est tout.

M. TREVISAN.- Juste pour revenir sur les intérêts : si les investissements avaient été faits dans les délais prévus, on aurait eu des emprunts avec des taux d'intérêt moins élevés.

M. LE MAIRE.- On n'a rien emprunté en 2022 et il n'y a pas eu de report de ce côté-là. Il vaut mieux regarder un peu au quotidien. Mais vous savez qu'une ville ne s'apprécie que par le compte administratif ; le reste c'est quand on est dans l'action, et cette action va être censurée et elle va être démontrée au niveau du compte administratif. Il y a un mois, un mois et demi, la ministre chargée des Collectivités est venue à Créteil pour voir les 47 maires ; sur les 47 maires qui étaient présents, les deux tiers avaient du mal à boucler leur budget. Donc il y a eu un débat assez long et elle a demandé à revenir à partir des comptes administratifs pour voir dans quelle situation se trouvent un certain nombre de communes pour essayer de trouver des solutions qui leur permettraient de passer l'exercice 2023 dans des conditions acceptables. Donc le compte administratif, c'est le censeur. Et quand on l'aura reçu, j'aimerais avoir un débat parce que c'est ce débat-là qui est le plus important ; ce n'est pas le budget primitif. Le budget primitif va être suivi de décisions modificatives en fonction de l'évolution de nos recettes, de l'évolution de l'arrivée de subventions ou pas, peut-être des investissements que nous ne ferons pas. Ça, c'est la vie quotidienne, Mais le censeur, c'est le compte administratif. Tu n'as rien d'autre à ajouter ?

M. GOYHÉNÈCHE.- Non.

M. LE MAIRE.- Bien. Je crois qu'on a eu je dirais un duo plutôt qu'un débat. Je vous demande qui est pour. Vous devez sanctionner le fait que vous l'avez entendu ; c'est un dont acte et le législateur a voulu qu'on vote. Pour ? Bien. Je ne demande pas s'il y a des abstentions ou des votes

contre, parce que de toute façon, vote contre, ça ne veut rien dire dans la situation où nous sommes. Il y a une majorité qui déclare avoir entendu le ROB, je vous remercie. Oui, Madame ?

Mme GUIMARD.- Il manque dans ce rapport les engagements pluriannuels envisagés par la municipalité ; il n'est pas complet, le ROB, je voulais quand même le signaler.

M. LE MAIRE.- Je ne comprends pas.

M. GOYHÉNÈCHE.- Je ne comprends pas très bien, parce que justement on vous a présenté dans le ROB les projets qui étaient pour les années à venir.

Un intervenant.- *inaudible Hors micro 02'09'22

M. GOYHÉNÈCHE.- Ah bah, les montants, je ne suis pas devin de tous les montants. J'ai annoncé les engagements qui sont pris et qui sont inscrits dans la continuité. Il y a un certain nombre justement d'informations sur des projets qui sont décalés dans le temps et qui ne seront probablement pas examinés dans l'exercice 2023, donc les Nogentais ne seront pas surpris de ne pas les voir dans les budgets 2023 dans la mesure où ils concerneront les années à venir. En ce qui concerne l'évaluation de chacun de ces projets, on peut disserter ou on peut produire des chiffres, sur quelle base ? Comment savez-vous comment l'inflation sera dans deux ans, dans trois ans ? Moi, je ne suis pas devin. Donc je ne peux pas évaluer de façon précise et chiffrée quelque chose de cette nature. Je peux donner les orientations et donner des poids : on voit le poids relatif d'un certain nombre d'investissements ; dire si ce sont des gros investissements, des petits investissements, ça a du sens, mais pas la liste des investissements pluriannuels.

M. TREVISAN. Est-ce que je peux prendre la parole ?

M. LE MAIRE.- Non mais, écoutez, franchement, on est à l'école, là ! Vous voulez nous donner des mauvais points au lieu des bons points.

Mme GUIMARD.- *inaudible Hors micro 02'10'52

M. LE MAIRE.- Oui, bien sûr, je le revendique bien sûr.

Mme GUIMARD.- Hors micro

M. LE MAIRE.- Non, mais ça veut dire que je vous ai...

Mme GUIMARD.- Hors micro

M. LE MAIRE.- Eh bien, la démocratie locale, Madame, c'est de lire les rapports qu'on vous propose, d'accord ? Et puis de ne pas les déformer quand vous en reparlez. Bien.

M. TREVISAN.- *inaudible Hors micro

M. LE MAIRE.- Mais il n'y a plus, là : on a voté. Vous avez pris acte que nous vous avons présenté le ROB, et je passe la parole à M. DAVID.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 du Budget Principal.

URBANISME

23/12 Avis sur le projet du plan local d'urbanisme intercommunal de Paris Est Marne & Bois arrêté en Conseil de territoire du 13 décembre 2022

M. DAVID.- Le rapport suivant consiste à ce qu'un avis soit donné sur le plan local d'urbanisme intercommunal Paris Est Marne & Bois, qui a été arrêté en Conseil de territoire le 13 décembre 2022. Je vous rappelle que le 8 décembre 2020, le territoire a décidé d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

M. LE MAIRE.- À l'unanimité.

M. DAVID.- À l'unanimité, oui, M. le Maire a raison de le souffler. Dans un premier temps, c'est le 15 février 2022 que le plan d'aménagement et de développement durable (le PADD), a été également arrêté à l'unanimité. Pour rappel, dans le cadre du PLUI, ça se compose d'un rapport de présentation du PADD, des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) et du règlement. L'ensemble des 2 autres points (orientation et règlements) ont été approuvés le 13 décembre 2022 par le territoire qui a tiré le bilan de la concertation. Avant d'engager la phase suivante qui est l'enquête publique en vue d'adopter définitivement ce PLUI fin de l'année 2023 avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024, il est demandé que la ville de Nogent-sur-Marne, comme toutes les autres communes du territoire, émette un avis favorable sur ce projet de PLUI. En ce qui nous concerne au niveau de Nogent-sur-Marne, on est d'accord bien entendu sur ce PLUI qui a été travaillé de longue date pendant les deux dernières années, sous réserve, vous l'avez vu en annexe, de la délibération que vous avez dû avoir hier ou avant-hier, sous réserve de quelques erreurs – des erreurs d'écriture, sur des pièces graphiques : on parle d'emplacement n°15 destiné au logement alors que c'est un logement et non pas un équipement (c'est à l'angle de la rue Manessier et du boulevard de Strasbourg ; le 9 où on parle d'un équipement de logements alors que c'est du public (c'est la place Pierre Semard avec notamment Point Vision). Vous avez toute la liste qui a été transmise aux territoires en vue de rectifications.

En ce qui concerne les OAP, comme je l'ai dit lors de la commission permanente, il n'y a pas d'OAP spécifique au niveau de Nogent puisque les OAP qui avaient été inscrites lors du PLU de 2014 n'ont plus lieu d'être ; c'était Nogent-Baltard entre autres, le RER E, etc. Donc ce sont des OAP thématiques qui ont été prises au niveau du territoire. La première OAP est la construction durable, qualité paysagère et urbaine, qualité environnementale, qualité d'habiter et le confort d'usage. La deuxième est l'OAP Marne et Coteaux, avec le but de poursuivre la mise en valeur des berges de la Marne, donner une épaisseur paysagère à la vallée de la Marne et un réseau de parcs urbains. La troisième OAP est la trame écologique risque et mode doux, avec des trames écologiques de biodiversité et nature en ville (je vous rappelle les visites des villes qui ont été faites – on a appelé ça les promenades urbaines, par exemple la nôtre qui a eu lieu comme une promenade commune entre Fontenay et Nogent sur Marne, qui était fort intéressante d'ailleurs) ; gestion des risques et des nuisances, et cheminements et modes doux.

Je vous demande d'émettre un avis favorable sur ce PLUI qui sera la première, je crois, au niveau de tous les territoires si on arrive dans les temps au 31 décembre 2023.

M. LE MAIRE.- Oui, en réalité, pourquoi nous avons tous, en ce qui concerne les treize maires, essayé d'aller non pas vite mais de ne pas trop traîner, je dois l'avouer, sur ce dossier-là, simplement pour deux raisons : c'est que derrière tout cela il y a deux rendez-vous qui vont être difficiles. Le premier, c'est que la Région est en train de revoir son schéma directeur d'aménagement, et le deuxième c'est que la métropole a sorti un Scot qui peut être opérationnel le jour où il sera doublé d'un plan sur l'habitat. Et ce que nous avons pensé avec mes collègues et bien sûr le président du territoire, c'est qu'il fallait qu'on soit organisés de façon à pouvoir ne pas se laisser imposer par ces deux schémas des choses que nous ne voudrions pas. C'est pour cela que le calendrier a été aussi non pas contraint mais on n'a pas traîné pour pouvoir le sortir.

Le PADD, qui était l'élément le plus important de la démarche, a été voté à l'unanimité au Conseil de territoire, et cela a donné naissance à cette démarche concernant le PLUI. Cela veut dire que dans le PLUI, et d'ailleurs si vous avez lu les documents vous le savez autant que moi, nous avons voulu garder les spécificités de chaque collectivité tout en essayant de faire ressortir par le PADD ce que nous avons en commun. Ce que nous avons en commun, ce n'est pas forcément sur les treize communes mais c'est sur au moins à chaque fois deux ou trois communes qui sont localisées à des endroits particuliers. Je trouve que ce PLUI est assez équilibré, même s'il nécessitera forcément des améliorations, puisqu'il va passer en enquête publique à la fin de l'année – en septembre on sera plus informé dessus – et comme les PLU, s'il y a des points à préciser, on a tout à fait la possibilité d'avoir des modifications.

M. DAVID.- C'est mai-juin, l'enquête publique.

M. LE MAIRE.- On pourra faire, comme pouvait le faire chacune des communes, par des enquêtes publiques, des modifications du PLU ; s'il faut adapter le PLU à des endroits qu'on n'avait pas vraiment bien détectés, les services du territoire pourront, sur la demande des villes, procéder à des enquêtes partielles. Ce PLUI, lorsqu'il sera en enquête publique, j'ai souhaité qu'il soit affiché à l'étage au-dessus, sur la grande mezzanine, de façon qu'il puisse être consulté plus facilement par les Nogentais. Et puis bien sûr le service urbain recevra toute personne qui a besoin de renseignements, puisque le document sera sur place et pourra faire l'objet de critiques ou de modifications ou d'observations. Je vous conseille de participer à l'enquête publique ; c'est le moment le plus important de cette aventure et a priori on devrait pouvoir sortir de l'enquête publique avant la fin de l'année – c'est à peu près ça, il peut y avoir des retards mais de toute façon on se reverra parce qu'il faudra revoter, mais voter sur les résultats de l'enquête publique et après que le territoire aura fait la même démarche.

M. LAMPRECHT.- Je voulais intervenir sur cet avis qu'il nous est proposé de donner ce soir sur ce projet de PLUI. Il faut profiter naturellement de cette refonte des PLU de treize communes qui constituent le territoire de Paris Est Marne & Bois pour, je le souhaite, espérer rendre le « U » d'urbanisme à ce plan local d'urbanisme et ne pas le réduire simplement à des règles de hauteur, mais tenir compte des limites observées ces dernières années dans chacune des communes comme c'est le cas à Nogent. En ce sens, le projet de PADD qui nous a été présenté était ambitieux et répond à une majorité

d'objectifs qui convergent vers une amélioration du cadre de vie, de l'environnement, de l'urbanisme au plan territorial et, souhaitons-le, au plan communal. Il est clair que nous partageons la vision d'un urbanisme consistant à faire la ville plutôt que d'imposer une densification dont, je crois, personne ne veut – en tout cas c'est mon cas. En revanche, les limites actuelles de notre PLU communal, tant de fois démontrées, notamment sur les grandes opérations qui tendent à dénaturer parfois nos quartiers mais également les pressions croissantes environnementales, foncières, démographiques (la densification urbaine de Nogent), sont autant de sujets qu'il convient de partager avec les habitants pour ensemble construire l'avenir de Nogent. Certes il y a des règles générales à harmoniser au plan territorial, mais il faut également tenir compte des spécificités de chacune des treize communes pour que l'avenir de Nogent se décide à Nogent. Non à une ville du tout béton, à marche forcée, toujours plus dense, destructive de la nature et du bien vivre ! Il faut au contraire privilégier la transition pavillonnaire, l'intégration d'opérations réussies en prenant du logement social, j'ajouterais communal, à destination prioritaire des Nogentais dont, il me semble, sept cents de nos concitoyens sont actuellement dans l'attente.

Sur un autre registre, outre des orientations générales qui donnent de la cohérence aux politiques d'aménagement, les OAP thématiques, documents graphiques, ce projet de PLUI a un grand avantage : il rend possible la comparaison des règlements de zones par commune ; une comparaison qui suscite dès lors quelques observations. Manifestement, certaines communes ont produit des règlements plus élaborés que d'autres : là où certaines ont fourni plusieurs pages de disposition – et je vous encourage à les lire ; il y a presque sept mille pages, mais c'est quand même intéressant – parfois accompagnées de schémas, d'autres se contentent d'un court paragraphe, voire d'une simple ligne, voire une absence de disposition, je l'ai vu, qui renvoie aux dispositions transversales fixées par le territoire. Pour Nogent, certaines thématiques réglementaires sont surdéveloppées, comme l'aspect extérieur des constructions, jusqu'aux micro détails (comme peindre les paraboles dans la tonalité du matériau sur lequel elles se détachent), quand d'autres thématiques sont peu ou pas abordées (je pense à la préservation de la diversité commerciale : à l'opposé de dix communes du territoire qui traduisent en règlement une protection des linéaires commerciaux figurant au plan de zonage, *quid* de la pérennisation de nos commerces ? Et, plus inquiétant, de leur activité ? Et tout dernièrement, la mobilisation d'un quartier pour la sauvegarde de sa boulangerie).

S'agissant de Nogent, en complément des règlements très détaillés traitant des aspects extérieurs des bâtiments, on pourrait s'attendre à des dispositions renforcées pour protéger précisément le patrimoine vert de la commune. Les effets du réchauffement climatique, et tout dernièrement les enseignements du confinement, nous invitent vivement à renforcer la trame verte et la trame bleue, à promouvoir et protéger les espaces verts existants, adosser la trame verte sur les alignements d'arbres existants et futurs, ainsi que les liaisons douces des bords de Marne, et protéger nos cœurs d'îlots et arborés du territoire qui représentent des espaces relais de la trame verte urbaine et constituent de véritables îlots de fraîcheur. Pourquoi ne pas élargir par exemple aux équipements collectifs la règle de l'arbre abattu et des deux replantés ? Pourquoi ne pas augmenter la superficie du terrain constitué en pleine terre ? Pourquoi ne pas renforcer et étendre la protection des cœurs d'îlots et arborer à l'ensemble de la commune et non pas uniquement Viselet comme c'est aujourd'hui le cas ? Cela

permettrait de préserver ces espaces relais et la trame verte dans un contexte urbain dense, intense, tout en préservant la biodiversité et cela contribuerait également à la gestion des eaux pluviales en permettant de conserver des sols perméables et des continuités écologiques. Comme vous pouvez le constater, ces propositions ne visent pas à empêcher de construire mais à permettre de mieux construire en insérant de façon qualitative tout en préservant la trame verte qui fait de Nogent un cadre de vie très apprécié, en témoignant les différents classements.

D'un point de vue plus général, s'il est logique et même souhaitable de ne pas tendre à l'uniformisation des règlements pour les treize communes, il faut cependant être vigilant à une certaine recherche de cohérence. C'est le cas concernant par exemple les types de surfaces favorables à la nature en ville et les coefficients de pondération autrement appelés coefficient de biotope, qui par exemple à Champigny ou à Vincennes – et je vous renvoie au règlement qui nous a été proposé – sont à comparer à Nogent avec un tableau qui est nettement moins détaillé, incluant même un coefficient de 0,25 par espace d'espace vert de 10 cm ; ou encore pour les épaisseurs des isolations par l'extérieur : 20 cm pour Nogent-sur-Marne, 25 cm pour d'autres communes, mais également le nombre de places de stationnement pour les constructions et installations nouvelles ou encore les emplacements vélo ; bref, d'une ville à l'autre, des dispositions qu'on pourrait penser plus généralistes connaissent de fortes variations.

Sur la thématique des zonages, ce PLUI est manifestement à compléter. A Nogent, de façon générale, les frontières du zonage sont délimitées le long des rues avec comme conséquence le plus souvent que deux rues appartiennent à des zonages différents. Par conséquent les limites des zonages donnent parfois lieu à des incohérences d'une rue d'un côté à 11 mètres et à 18 mètres de l'autre. Il convient de se saisir de cette question pour une meilleure appréhension des règles de zonage. Je pourrais continuer à vous dresser la liste des sujets qu'il conviendrait de débattre pour les améliorer à l'occasion de l'élaboration de ce PLUI en accord avec les Nogentais, selon les remontées d'information rue par rue, quartier par quartier. Globalement, la rédaction des règlements propres à chaque commune semble plus résulter d'un copier-coller issu des PLU communaux *a contrario* d'une rédaction pensée en fonction du nouveau découpage thématique du règlement pour souligner la volonté d'inscrire réellement dans un PLUI.

En conclusion, en tant qu'élus municipaux, nous sommes clairement dessaisis – en tout cas c'est mon sentiment – de notre pouvoir décisionnaire dans la gestion de l'urbanisme communal ; nous sommes totalement exclus de toute forme de décision au profit d'une organisation territoriale – c'est la loi effectivement, mais pourtant nous sommes les premiers concernés par les conséquences de ces PLUI. Ce document d'urbanisme a pour but de définir jusqu'en 2035, il me semble, la gestion de l'urbanisation pour chaque commune. Il serait légitime d'interroger nos concitoyens et ce avant l'enquête prévue ; je pensais qu'elle était en septembre, vous annoncez qu'elle est même en mai, donc c'est encore plus rapide que je ne croyais. Se concerter, c'est discuter ensemble et échanger pour construire une vision partagée d'un urbanisme apaisé. Prévoyez-vous de présenter cette version du futur PLU auprès de nos concitoyens en les sensibilisant aux conséquences d'une part et aux axes d'amélioration d'autre part à l'échelle de leur quartier ou de leur rue ? Force est de constater que ce projet de PLUI qui va engager notre territoire dans un processus collectif fondamental au plan de l'urbanisme n'a fait l'objet d'aucun

travail poussé de concertation et d'information au plan communal, pourtant essentiel avec les associations représentatives nogentaises, les Nogentais et les élus locaux, majorité et minorités. Seules les balades urbaines que vous citez, organisées par le territoire, certes intéressantes, des réunions publiques à vocation de territoriale et une plateforme territoriale collaborative à laquelle nous avons pu longuement participer ont permis de donner un peu la parole aux habitants en amont de la mise au point de ce futur PLUI. Je considère qu'une restitution et qu'une présentation municipale du futur PLUI serait de nature à resserrer nos concitoyens sur les orientations retenues, évitant de surcroît d'éventuels recours et permettant, je le souhaite, d'associer et d'informer nos concitoyens à l'aube de la future enquête publique en septembre. Par conséquent, pour l'ensemble de ces remarques formulées précédemment, nous allons, avec mes collègues Isabelle GUIMARD, Dominique TREVISAN et moi-même, nous abstenir, dans l'attente de l'enquête publique.

M. DAVID.- Bien, mon cher collègue, en conclusion vous avez dit ce qu'il fallait dire, c'est-à-dire que ça nous échappe : il ne faut pas oublier que c'est une compétence territoriale et qu'on nous demande aujourd'hui un avis. On ne demande pas au Conseil municipal de délibérer et de dire oui ou non sur le PLUI ; on nous demande l'avis simplement puisque c'est le Conseil du territoire qui le décide. D'ailleurs vous insistez quelquefois, même souvent, même tout le temps, vous savez très bien que c'est une compétence de territoire. C'est un petit peu la quadrature du cercle, parce que tout à l'heure M. TREVISAN nous dit avec la loi SRU, pour éviter la pénalité, quand est-ce qu'on va pouvoir s'en sortir et construire 1200 appartements ? Parce que c'est ça, pour sortir de la loi SRU il faut construire 1200 appartements locatifs aidés, et puis vous, vous nous dites quelque part « on construit, on bétonne », c'est toujours un petit peu difficile d'entendre ça, même à la préfecture, même aux réunions dans le cadre de l'élaboration de ce PLUI, puisqu'à Saint-Maur, à certaines réunions auxquelles vous assistez, vous savez très bien la difficulté qu'il y a entre l'architecte des bâtiments de France qui conteste tout ce qui est dit et la DRIEAT qui vient nous dire le contraire, alors qu'ils dépendent tous les deux du même État. Il faut comparer ce qui est comparable : la ville de Nogent ; c'est 2,8 km dans lesquels on nous demande de densifier – pas plus tard encore que ce matin on nous a demandé de densifier un peu plus dans un projet qui avait été soumis à l'État, et de l'autre côté, l'ABF qui nous dit « vous densifiez un petit peu trop ». Donc, que faire ?

Vous disiez également qu'au niveau du zonage, etc. : on l'a déjà rectifié. On l'a déjà rectifié avec des modifications des PLUI où on s'est rendu compte notamment, rappelez-vous le boulevard de Strasbourg avec Chanzy et commandant Marchand, c'est là qu'on s'est rendu compte qu'il fallait plutôt viser sur les cœurs d'îlots, ce qu'on essaie encore de faire et de s'en sortir par rapport à cela. Alors, oui, on peut toujours tout dire, vous pourrez le dire d'ailleurs dans le cadre de l'enquête publique, mais je crains fort que dès l'instant que c'est territorial, on tient compte un peu de tout. Je vous le disais lors de la commission permanente : au niveau du règlement de publicité il faut tenir compte que la publicité à Nogent-sur-Marne ne peut pas être unifiée par rapport à celle de Charenton avec le centre commercial de Charenton-Bercy, donc il est évident qu'il faut tenir compte un petit peu de tout ça. Quant au linéaire commercial, je crois qu'il est assez protégé puisqu'on a fait faire une étude par une filiale de la Caisse des dépôts, pour voir l'éventualité d'une foncière de commerces, et la conclusion a été de dire – d'ailleurs l'étude a été arrêtée avant et on nous a redonné un petit peu de sous – ce n'est pas la peine

d'aller plus loin puisqu'à Nogent vous avez un linéaire de commerces très important et que tous les commerces sont dotés. Je sais : on se bat pour un certain nombre de choses, les agences immobilières les banques, etc., mais vous avez d'autres communes, par exemple Fontenay-sous-Bois ou Champigny, où c'est le contraire puisqu'ils cherchent des commerces dans la grande route. Je crois que globalement l'idée était d'essayer de s'unir au niveau des treize communes pour constituer quelque chose en commun, trouver des paramètres en commun, ça n'a pas été facile avec le cabinet d'études qui avait été pris par le territoire, il y a eu beaucoup de réunions et d'ailleurs je voudrais remercier tous les services de la ville (l'urbanisme, entre autres, qui a beaucoup travaillé puisqu'il y avait plusieurs réunions par semaine pour arriver à ce schéma), et il vous appartient légitimement de faire toutes les observations que vous voulez faire dans l'enquête publique.

Il y a eu une réunion avec toutes les associations qui étaient connues et cette réunion a eu lieu à Créteil dans laquelle il y avait les cabinets d'études, mon collègue qui est président de la commission d'urbanisme de Saint-Maur qui avait réuni toutes les associations représentatives en matière d'écologie, de trame verte, etc. C'est quand même un bon travail ; la priorité était d'avancer très vite pour ne pas être, passez-moi le terme, un peu coincé par ce qui va se dire au niveau du futur schéma directeur comme ça a été au niveau du Scot, c'est pour ça qu'on a été un petit peu rapide. Et puis n'oublions pas qu'il y a encore peu de temps, on nous disait au niveau de l'État que la première couronne n'avait pas vocation à rester pavillonnaire mais plutôt à être densifiée. La méthode est difficile parce qu'il faut associer tous les points de vue et essayer d'arbitrer entre toutes les demandes des uns et des autres. Je rappelais tout à l'heure par exemple à M. le maire que quand on a fait le PLU de 2014, l'État nous avait demandé de densifier, mais vraiment densifier au minimum le boulevard de Strasbourg, la rue Jacques Kablé et le boulevard Gallieni. Dans la première esquisse du PLU 2014 on avait mis jusqu'à 21 mètres, et on a rebaisé après en faisant le marché 15 mètres alors qu'au départ c'était 18-21 mètres : donc on essaie de s'adapter, de protéger les cœurs d'îlots, de faire en sorte qu'à Nogent, ce soit une ville agréable, comme l'ont montré d'ailleurs les derniers sondages.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAGEGE.- Juste une explication de vote pour nous. Je siège au territoire, j'ai voté pour ce nouveau PLUI, et je m'en explique pour plusieurs raisons : d'abord, il est quand même mieux que le PLU actuel. Il améliore, mais c'est sûr qu'il n'est pas parfait – là je rejoins M. LAMPRECHT pour certains éléments – mais il a quand même un avantage à mon avis qui est très important et c'est aussi ce qui m'a fait voter pour : c'est qu'on est les premiers à le faire, le premier territoire à le faire, et avec un peu de chance on va échapper au Scot qui à mon avis va poser des problèmes aux autres territoires.

M. LE MAIRE.- Ça, c'est sûr.

M. HAGEGE.- Voilà, c'était le mérite qu'il avait mais je suis aussi d'accord qu'il est loin d'être parfait. Mais est-ce qu'un PLUI peut être parfait, je n'en sais rien.

M. DAVID.- Et le futur schéma directeur de la Région Ile-de-France.

M. HAGEGE.- Oui, c'est ça, oui, donc c'est pour ça que j'ai voté pour et c'est pour qu'on va revoter pour.

M. DAVID.- Je voudrais préciser quand même, pardonnez-moi, pour être très précis par rapport à la construction : on ne construit pas plus d'appartements, de logements, etc., notamment pour le logement locatif aidé parce que ça ne se présente pas. Prenons le dernier cas – je l'ai vu tout à l'heure dans le ROB présenté, on parlait de la rue de Châteaudun – ça fait quand même 5 ans qu'on essaie de construire 40 appartements avec I3F et qu'on a du mal avec des recours, etc. Ça ne nous a pas empêchés de faire des réunions de voisins et maintenant compte tenu des coûts des matériaux et avec un certain nombre de choses, le projet est retardé. Donc ce n'est pas une volonté, parce que nous, à Nogent, on veut loger les gens. Je disais qu'on n'y arrive pas et on essaie de voir un certain équilibre parce qu'on veut faire du logement locatif aidé, c'est peut-être quelque chose qui nous sépare d'autres villes à côté nous on a toujours souhaité faire du logement locatif aidé, du beau logement locatif aidé, mais dans le respect de la ville de Nogent.

M. LAMPRECHT.- Moi, je pense qu'il serait vraiment utile de communiquer largement. Je pense que c'est une chose que vous allez prévoir. Souvent les gens découvrent le PLUI quand il y a un permis qui s'affiche devant chez eux. Peut-être que là, c'est l'occasion vraiment avec le magazine, le site, voire d'autres... j'ai bien noté que vous voulez faire une exposition sur les mezzanines mais peut-être de vraiment mobiliser massivement les Nogentais sur ce sujet, puisque c'est maintenant. J'ai moi-même travaillé longuement sur les modifications du PLU, on appelait de nos vœux une révision, aujourd'hui on est dans le cadre pas d'une révision mais en tout cas d'un PLUI qui permet d'entendre ce que chacun a à dire dans son quartier ou sa rue. Et je souhaiterais vraiment, si ce n'est pas le cas, qu'on puisse mettre en place une communication adressée à l'ensemble des Nogentais pour les prévenir à la fois de l'enquête publique et leur rappeler de façon très pédagogique les enjeux de ce plan. Merci.

M. LE MAIRE.- Ce que vous dites ne me surprend pas, et le fait est que nous allons communiquer en s'appuyant sur l'enquête publique d'abord. Parce que c'est en disant qu'ils peuvent influencer un certain nombre de dispositions, par leur présence à l'occasion de l'enquête publique qu'on arrivera à avoir des personnes qui s'intéresseront à cela. Parce que souvent, c'est vrai, quand vous n'avez pas besoin de construire, vous ignorez complètement le PLU, qu'il soit PLUI ou PLU, et vous ne le découvrez que le jour où vous en avez besoin. Donc il y aura communication là-dessus.

Le deuxième point : nous avons toujours dit que nous étions pour un équilibre harmonieux entre logements aidés et logements privés. Et dans toutes les opérations il y aura toujours un pourcentage entre 20 et 30 % de logements aidés, pour qu'on puisse non pas résorber parce qu'on n'y arrivera jamais, mais résorber les presque 800 demandes de Nogentais – je dis bien de Nogentais – 800 demandes de logements aidés à Nogent et je ne compte pas ceux qui nous font des demandes et qui sont ailleurs, qui voudraient venir à Nogent. D'ailleurs, à titre indicatif, dans les statistiques de l'État, la deuxième ville la plus demandée au niveau régional, c'est Nogent, ce qui fait qu'on est à la fois confrontés à nos propres lacunes au niveau du nombre de logements mais en plus on a une tentation chronique de personnes qui viennent à la fois de grande couronne mais aussi des deux autres départements de la petite couronne, et puis bien sûr de Paris – il y a beaucoup de Parisiens qui viennent sur Nogent.

Donc je vous conseille de vous préparer pour l'enquête publique ; on fera la communication sur l'enquête publique pour que les gens se déplacent et puissent venir donner leur avis.

Ensuite il y aura bien sûr un document – je ne voulais pas dire un plan – qui relatara les différentes remarques. Le commissaire enquêteur nous fera son rapport en nous disant : « Ça, c'est viable, ça, ça ne l'est pas. » Il faudra repasser de nouveau devant le Conseil du territoire et repasser devant le Conseil municipal. Donc cette aventure durera jusqu'à la fin de l'année, il ne faut pas rêver. Mais une exposition bien faite peut permettre aux gens de se retrouver sur les cartes et de voir comment vont être traités un peu leurs quartiers. C'est une belle aventure et je pense que si on ne fait pas d'erreur, on peut être amené à sortir par le haut. Parce que mon objectif c'est de faire reconnaître dans le PLUI les spécificités de chacune des villes : il y a des villes qui sont faites pour le tourisme, il y a des villes qui sont faites pour la nature, il y a des villes qui sont faites pour le commerce ou l'activité économique, etc. Eh bien, nous, nous sommes à la croisée des chemins sur plusieurs compétences. Donc il faut qu'on soit reconnu et une fois la reconnaissance aidant, on peut après avoir des ambitions sur différents axes d'aménagement. Pour moi, une ville, ça n'est pas faire du logement, c'est faire de la ville. C'est à dire que ce n'est pas la course au logement ; on ne va pas faire de la densification pour de la densification – ce que nous demande l'État d'ailleurs de faire. Entre les services de l'État, ils se contredisent, d'ailleurs : il y a ceux qui veulent qu'on fasse à tout prix du logement, et notamment du logement social, et il y a ceux qui nous disent : « Il faut de la pleine terre sur les parcelles que vous construisez. » On l'a toujours vécu, ce n'est pas demain que ça disparaîtra.

Entre nous, le PLUI, pour moi, ressemble plus à un PADD bien vu plutôt qu'à des règles de construction. Le PLU, c'est de l'arithmétique ; le PADD c'est de la politique, c'est de l'orientation générale. Le PADD a été voté à l'unanimité des deux entités, les villes comme le territoire ; c'est lui qui donne le « la », après on l'interprète au travers du PLUI. S'il est plus ou moins bien interprété, on modifiera le PLUI ; il subira les mêmes techniques que nous utilisons pour un PLU traditionnel. Mais l'incohérence totale sur 3 permis de construire, on respecte le contrat social qui était passé avec la préfecture, et vous avez l'architecte des bâtiments de France qui vous envoie un petit papier en disant : « Ah non, non, il faut enlever un étage à votre bâtiment. » Et ils sont presque sur le même palier ! C'est assez amusant de voir les contradictions entre les services de l'État, mais ce n'est pas d'aujourd'hui : personne n'a à être accusé, ça a toujours été comme ça. Ils s'ignorent entre eux et finalement il n'y a que nous qui pouvons les mettre d'accord en faisant ce que l'on veut. C'est en partie un bouclier sur la volonté de densifier très fort la petite couronne ; c'est ça le véritable objectif. Et quand vous faites une ligne de métro comme la ligne 15 qui va tourner autour de Paris entre 6 et 7 km du cœur de Paris, on vous explique que ce n'est pas pour les champs de betteraves, c'est pour faire en sorte que les gens qui habitent là puissent se déplacer – et les gens qui habitent là peut-être n'habitent pas encore là, si on les écoute au niveau des incitations à construire. Donc c'est très dur de résister mais jusqu'à présent on a évité le pire.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on va mettre aux voix. Qui s'abstient sur ce PLUI ? Trois abstentions. Qui vote contre ? Donc il est adopté, et maintenant pour ceux qui représentent la Ville au niveau du territoire vous aurez à vous présenter aussi aux territoires pour la suite des événements. En tout cas, on a bien entendu vos remarques.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour dont 5 pouvoirs (M. MORVAN, Mme FERREIRA, M. BITTON, M. FAURE, Mme MAUDRY) et 3 abstentions de M. LAMPRECHT, M. TREVISAN et Mme GUIMARD (l'Union

pour Nogent), émet un avis favorable sur le projet du Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public notamment sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation du projet de PLUi et les dispositions du règlement qui concerne la Commune.

JURIDIQUE

23/13 Transaction avec M. Diabel SYLLA

Mme MARTINEAU.- Il s'agit d'une délibération autour d'une indemnisation que nous proposons de donner à M. SYLLA suite à une blessure qu'il a eue en utilisant les douches du Stadium Christian Maudry. M. SYLLA est joueur de handball, membre de l'équipe du Sénégal, et cette blessure l'a immobilisé et empêché de participer à un stage qu'il avait prévu au Sénégal. Il avait pris des congés pour ce faire donc il a subi un préjudice physique et peut-être un petit peu moral avec une certaine perte de chance. L'accident, c'est un élément métallique qui s'est décroché dans les douches et qui l'a blessé au pied. Après une déclaration d'assurance auprès de la compagnie d'assurance de la Ville, cette dernière a relevé qu'il n'y avait pas de manque d'entretien de la part de la Commune et a donc refusé la prise en charge de ce sinistre. M. SYLLA a fait valoir le préjudice et afin de couper un petit peu court à d'autres poursuites, il a été décidé de lui attribuer une indemnité de 3 000 euros. Il convient de signer un protocole de transaction en ce sens.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question. Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le protocole transactionnel à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et Monsieur Diabel SYLLA.

DRH

23/14 Rapport égalité femme/homme

Mme BIGAGLI.- C'est la présentation annuelle du rapport égalité, qui est un *process* obligatoire et qui fait l'état des situations des hommes et des femmes qui travaillent au sein de la Collectivité. Il est bien évident que la Ville souhaite mettre en place toutes les actions nécessaires pour préserver la réduction des inégalités. C'est un travail de longue haleine et qui a été commencé il y a maintenant plusieurs années.

On voit une féminisation importante des effectifs de la Ville. Pour les auditeurs ça ne va pas être très parlant mais c'est une situation qui est commune à tous les territoires et qui est assez commune d'une manière générale au fonctionnariat : nous avons 61 % de l'effectif qui est composé de femmes, ce qui est important. Les filières qui sont très genrées, mais ça c'est aussi quelque chose de très commun : les filières techniques sont très masculines comme d'habitude et tout le reste est très féminin. C'est quelque chose qui n'échappe pas à une problématique générale qui n'est pas liée au territoire, qui est liée d'une manière générale au secteur, parce qu'on s'aperçoit qu'on manque d'ingénieurs, on

manque de médecins femmes, et a contrario dans les filières agricoles on a beaucoup d'ingénieurs femmes, donc un juste équilibre serait à retravailler et c'est un projet qui ne concerne pas que Nogent. C'est vrai qu'on se vante d'avoir une menuisère, c'est vrai que c'est merveilleux, mais on peut se poser la question de savoir pourquoi il y a aussi peu de femmes qui font l'école Estienne ou l'école Boule, ou de la menuiserie classique et ça ne nous concerne pas comme responsabilité.

On a travaillé sur la précarité d'emploi, la répartition des contractuels : on s'aperçoit que les femmes sont un peu plus dans la précarité ; c'est aussi lié aux métiers de l'animation, à tous ces métiers qui sont globalement très féminins. Dans la vignette suivante, on parle de sujets qui fâchent en général, c'est la pyramide des âges : chez nous elle est assez équilibrée, donc c'est quelque chose qui est assez remarquable aussi. On sait d'une manière générale que dans les services, dans tout ce qui est animation c'est très jeune et qu'avec le temps ça s'égalise un peu dans tous les métiers et dans tous les sexes.

Il y a quand même des choses à comprendre de cette statistique-là sur les différences salariales. C'est important de le savoir, parce que les métiers de direction (qui sont chez nous très bien représentés, puisqu'on a 40% des femmes qui sont dans des emplois direction, ce qui est quelque chose d'important) sont forcément mieux payés que des emplois de catégorie C qui sont un peu moins diplômés et un peu moins bien payés. On a une proportion supérieure des femmes aux postes d'encadrement des services, qui est de l'ordre de 68 %. M. le Maire et son équipe ont particulièrement bien bossé sur la direction générale puisque là on a 50%, donc parité parfaite, ce qui est bien parce que d'habitude c'est 40% au niveau national, donc on est vraiment mieux-disant que la moyenne nationale.

Sur la rémunération, les écarts de masse salariale, qu'on vous présente par catégorie et qu'il serait un peu difficile de vous expliquer en détail, font que les femmes sont en moyenne un peu moins bien payées. On a dedans une chose qui est liée aux heures supplémentaires. Je ne veux pas faire ma féministe d'occasion mais il est remarquable que les heures supplémentaires soient faites en majorité par les hommes ; peut-être qu'il y a une question à se poser sur le fait que beaucoup de femmes sont seules et ne peuvent pas de fait faire des heures supplémentaires parce que ça serait compliqué ; en tout cas c'est quelque chose de remarquable : les heures supplémentaires sont en général faites en particulier par les hommes. Il y a aussi le fait qu'il y a beaucoup d'heures supplémentaires dans la police et que la police est chez nous très masculine, même si nous sommes au-dessus de la moyenne nationale puisque de mémoire on parle de 14% contre 25%.

Et le dernier point, c'est pour moi ce qui semble le plus important, ce sont les actions que va mener la direction des ressources humaines et le process qui est engagé depuis plusieurs années : recruter et former sans discriminer (je peux vous certifier que c'est le cas), garantir l'égalité à l'embauche (ce n'est pas un vœu pieux ; c'est compliqué de garantir l'égalité à l'embauche, d'enlever certains prismes liés à l'âge, la senior attitude n'est pas toujours la bienvenue, on parle des discriminations au handicap, c'est compliqué de trouver des postes qui sont compatibles avec un handicap quel qu'il soit, c'est un vrai travail), féminiser les filières masculines et inversement (je pense que c'est un vœu mais qui est plus au niveau national et de l'éducation nationale que seulement de notre fait, et il faudra du temps pour trouver la plombière et la menuisère mais on y arrivera certainement),

assurer l'égal accès à la formation (il n'y a aucun doute à avoir sur le sujet), favoriser les mobilités internes soit pour répondre à des aspirations professionnelles soit pour assurer un maintien dans l'emploi en cas de situation d'inaptitude à l'emploi exercé (c'est un point extrêmement difficile à satisfaire ; aucun doute sur le fait que c'est travaillé, mais malheureusement, le cadre d'emploi, la mobilité interne et ainsi de suite ne se commandent pas et on gère au mieux ces situations-là).

M. KERBIQUET vous a indiqué sur quoi il a particulièrement travaillé en 2022 : la lutte contre la précarité d'emploi (8 femmes ont été nommées stagiaires sur un emploi de catégorie C sur les 11 nominations et 2 femmes sur 3 nominations en catégorie B) ; un point particulier sur l'équilibre vie professionnelle vie privée (les obligations familiales, et c'est l'actualité avec les réformes sur les carrières ; on ne va pas ouvrir le débat mais c'est quelque chose qui touche vraiment la qualité de la carrière professionnelle des femmes d'une manière générale ; il est intéressant de voir que peu d'hommes prennent encore les congés maternité et que les temps partiels sont souvent plus féminins que masculins, mais c'est sociétal et il n'y a pas grand-chose à dire sur ça, par contre on peut agir sur le temps de travail, éviter les réunions tardives, c'est facile à mettre en œuvre et je pense qu'on peut s'y engager) ; développer le télétravail (je pense que la covid a montré que les services étaient capables de travailler dans des situations tendues avec le télétravail et obtenir les résultats qui ont fait que tout a tourné pendant deux ans sans grande difficulté).

Et le stade final, ce sur quoi on va travailler sur 2023 : structurer la démarche (c'est le travail que fait M. KERBIQUET son équipe, automatiser, travailler sur les SIRH qui permettra d'avoir des statistiques évoluées qui permettront d'affiner toutes les décisions sur l'avenir, travailler sur un référentiel métier et autres, s'appuyer sur une personne ressource (c'est du recrutement ou de la sélection de nouveaux métiers), sensibiliser, mobiliser, responsabiliser (c'est le travail de communication sur l'égalité professionnelle homme-femme et certainement très nécessaire ; on a tous des vieux poncifs en tête et des mauvaises habitudes certainement), former les acteurs de la Collectivité (c'est une action qui me semble facile à mener aussi).

M. LE MAIRE.- Merci, et sachez qu'on vous a envoyé le document ; il n'est pas complètement conclusif mais c'est vraiment le der des ders, il y a eu encore une ou deux modifications de faites la semaine dernière du plan territorial égalité femme-homme qui va être analysé dans une prochaine réunion du territoire, donc je me suis dit que cela pourrait vous intéresser parce que nous sommes complémentaires vis-à-vis de ces deux documents, mais il va beaucoup plus dans le détail et ça vous intéressera sûrement.

Mme YELLES.- Je trouve que c'est particulièrement intéressant, ce que tu viens d'exposer, et le travail qui a été fait par les collègues est vraiment très intéressant, et je trouve que ça gagnerait à être carrément connu de tous les Nogentais : c'est encore un problème d'information parce qu'il y a quand même une démarche volontariste de la part de la municipalité à qui il faut rendre hommage parce que c'est un combat qui n'est pas gagné d'avance, loin de là, et ça serait très intéressant même d'être exploité au niveau des écoles et particulièrement de ce que Jacques LABESCAT – et d'autres, mais surtout lui qui est à l'origine de cette démarche avec ses ateliers d'égalité femmes-hommes –, que

ce soit un support, parce que c'est là où la sociologie est vraiment au service de l'amélioration des individus. Merci, en tout cas.

M. TREVISAN.- J'avais posé la question à la commission permanente, je la repose. C'est sur le ressenti sur l'équilibre vie professionnelle-vie privée : ce serait peut-être intéressant d'avoir le retour des personnes lors des entretiens annuels pour savoir quel est le ressenti des salariés et puis après de voir les plans d'action.

M. LE MAIRE.- Oui, vous parlez des agents communaux. Eh bien, tous les ans il y a une rencontre entre le responsable de service et chaque agent du service, et là on aborde toutes les questions sans tabou. Donc au moins une fois par an il y a un échange.

Bon, il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes tels que joints en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2022.

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

23/15 - Modification du tarif des installations sportives par les établissements scolaires et associations scolaires nogentaises

Mme LE RUYER.- Je vous propose une modification du tarif des installations sportives par les établissements scolaires et les associations scolaires nogentaises. Il se trouve qu'à l'heure actuelle il y a une progression continue des dépenses de personnel liées à l'avancement de carrière des agents et l'augmentation très significatif du coût du fluide, ce qui impose une augmentation des tarifs d'utilisation des établissements recevant du public et donc de les porter de 12 à 14 euros de l'heure au profit des établissements scolaires et des associations sportives.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du tarif des installations sportives par les établissements scolaires et associations scolaires nogentaises.

23/16 Approbation de l'avenant n°6 à la DSP du port relatif à la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire du port pour l'année 2023

Mme LE RUYER.- Le rapport 16, c'est l'approbation d'un avenant concernant la DSP du port et une nouvelle grille tarifaire, puisqu'en raison de la suppression des places de bateau due à

l'aménagement de la passerelle et l'augmentation des coûts de l'énergie, la société Fayolle qui est délégataire du port de plaisance est contrainte d'augmenter ses tarifs applicables aux plaisanciers. C'est donc proposer une modification des tarifs au sein de cet avenant n°6 ; je ne vais pas vous faire l'affront d'énumérer toutes les catégories avec les longueurs et largeurs de bateaux, vous avez tout ça dans la délibération, en revanche je vous propose de délibérer sur ce nouvel avenant.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant n°6 à la DSP du port relatif à la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire du port pour l'année 2023.

DIVERS

23/17 Renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale

Mme JACQUILLAT.- Nous allons parler du renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale 6 rue Hoche. Le 1^{er} février, une première convention portant sur l'organisation de l'agence postale a été signée en janvier 2005 entre la commune et la Poste. Cette convention a été renouvelée à plusieurs reprises, la dernière a été signée le 24 mars 2021. L'agence postale communale du port est ouverte du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures et réouverture à 13 heures le mercredi. Un agent de la ville exerce à temps plein son activité. L'agence postale est en fonctionnement intégrée au réseau de la Poste et rattachée comptablement au bureau Gallieni. Je vous propose de délibérer, merci.

Je voulais vous parler aussi de l'ancienne poste qui va devenir un Picard. Nous allons remettre une boîte aux lettres, je ne sais pas exactement à quel niveau mais ils sont en train d'étudier, donc une boîte aux lettres va être mise.

Je vais vous parler aussi d'Auchan Drive : ça y est enfin, les techniciens ont pu réussir à installer le routeur 4G et la reprise a été faite ce matin. De ce fait la signalétique va être installée pour qu'elle soit plus visible pour les Nogentais.

M. LE MAIRE.- Et c'est un relais poste qui prend la suite ; la seule compétence qu'il n'a pas c'est la dimension finance qui a été centralisée en centre-ville. Y a-t-il des questions ?

Mme YELLES.- J'en profite simplement pour réitérer ma grande tristesse que malheureusement le bureau de poste n'ait pas pu rester. On s'est battu, on s'est battu loyalement, bon, mais voilà. Ce n'est pas la municipalité directement qui est responsable, quoi qu'elle aurait pu peut-être encore plus...

M. LE MAIRE.- On l'a fait.

Mme YELLES.- Mais elle a essayé d'être... C'est vrai, c'est vrai, c'est vrai.

M. LE MAIRE.- Maintenant, il faut que vous vous rappeliez quand même que nous avons cinq points poste et que nous avons pris sur nous d'avoir un employé de la Ville qui tient le bureau de poste du port, et si il est fermé actuellement c'est parce que l'agent est en vacances. Ces cinq points poste vont être enfin opérationnels de façon visible. La Poste a ajouté boulevard Gallieni un autre lieu pour les colis, les lettres recommandées, etc. Mais au total, avec beaucoup de discussions – appelons ça comme ça – nous avons pu avoir à la place de la Poste un Picard, ce qui fait qu'en plein Carrefour/Leclerc ça ne peut qu'aider un certain nombre de nos concitoyens qui étaient obligés d'aller soit en centre-ville, soit à Fontenay, puisqu'il y a un Picard au marché Moreau David. L'expérience va commencer, puis on verra bien, on en tirera les conséquences dans quelques mois ; on verra.

M. LAMPRECHT.- Déjà, on vous remercie pour cette information puisque c'est important pour les gens qui étaient dans la nostalgie du bureau de poste place Leclerc d'apprendre que le Auchan va enfin pouvoir fonctionner. On peut aussi, en parallèle avec cet avenant que vous nous proposez de voter ce soir, réfléchir peut-être à l'idée sur le même principe qu'un jour on puisse quand même rouvrir sur la place Leclerc ou aux alentours une agence postale, puisque quand on trace une ligne on voit que c'est sur l'est de la ville que sont concentrés les cinq bureaux, certes dans le bas de Nogent et dans le haut de Nogent, mais à partir de la grande rue jusque les Coteaux, puis le bois et Joinville, là on a un service qui est moindre. Vous aviez mis en place le précédent point postal pour répondre à une demande ; on a ensemble pu mesurer avec le sondage qu'on avait remis qu'il y avait quand même une appétence et un intérêt pour les Nogentais de retrouver un...

M. LE MAIRE.- C'est ce que j'avais remarqué à l'époque, oui, c'est vrai. Je sais combien un certain nombre de nos concitoyens regrettent la disparition du bureau de poste. Je vais vous faire une confidence : j'ai tenté une idée, c'est que le Picard pourrait être un relais poste, mais on en parlera, on ne sait jamais. Parce que la véritable question, c'est que la Poste s'installe un peu partout, sur des compétences qui n'ont rien à voir avec les produits postaux : ils veulent se disperser le plus possible et se rapprocher des consommateurs. Et peut-être qu'on pourra réussir quand le Picard fonctionnera correctement à avoir au moins un relais poste aussi ici, c'est quelque chose qui peut être possible si on sait convaincre, alors on va voir, on regardera, voire peut-être dans d'autres commerces de la place Leclerc.

Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale.

23/18 Modification des statuts de la régie personnalisée Scène Watteau – Pavillon Baltard

M. LE MAIRE.- Comme notre collègue Déborah MÜNZER a été obligée de partir, je voulais vous proposer deux rapports : nous modifions les statuts de la régie personnalisée simplement pour avoir plus d'élus au Conseil d'administration du théâtre. Et la modification des statuts nous conduit à avoir la répartition suivante pour l'élargir ; c'est-à-dire qu'en fait il convient dans ce cas-là de porter le nombre de membres du Conseil d'administration à 23, dont 12 issus du Conseil municipal, et les autres

sont des personnalités qualifiées qui viennent de l'extérieur ou expérimentées. Cela fait donc 23 et nous aurons pour le Conseil municipal 12 représentants, donc il faut 3 représentants de plus du Conseil municipal et dans les personnalités, cela nous amène à 11. Dans un premier temps, j'ai la candidature en tant que conseiller municipal de Véronique DELANNET et il reste 2 postes, il en faut au moins un de l'opposition, sachant que Mme YELLES est déjà inscrite, et Mme NUNGESSER est déjà inscrite. Donc vous seriez trois : Mme NUNGESSER, Mme YELLES et une troisième personne. Il y a deux solutions : si quelqu'un veut un vote à bulletins secrets, on est partis pour une demi-heure de vote. Si personne ne demande le bulletin secret, dans ce cas-là je vous énumérerai les noms des conseillers municipaux et les noms des personnalités qualifiées. M. HAGEGE ?

M. HAGEGE.- Je vais céder ma place, ça évitera de faire trop de personnes.

M. LE MAIRE.- Oui, parce qu'il faut qu'on ait au moins un du Conseil municipal en plus.

M. HAGEGE.- Mais selon la parité, si Carole PRADES veut prendre ma place, cela ne me dérange pas.

M. LE MAIRE.- Merci pour elle. On aime bien la parité ; c'est parce que Valérie BIGAGLI nous a convaincus, comme elle nous a dit qu'il y a beaucoup de femmes dans les instances municipales, c'est logique : on est cohérent.

Un intervenant.- Il n'y a que des femmes. Notre ami a une définition de la parité que je comprends mal.

M. LE MAIRE.- C'est vrai que sur 12, il y a quand même 3 hommes. C'est quand même fort, parce qu'on a failli être moins que ça. Premier temps : vous êtes d'accord pour que nous passions à 23 membres du Conseil d'administration. C'est important de faire cela parce que l'expérience que j'ai, c'est que tout le monde ne peut pas être pile-poil toujours présent et c'est bien malgré tout quand tout le monde est présent de pouvoir définir, ou tout au moins entendre et donner son avis sur les orientations du théâtre municipal. Qui est contre la modification des statuts sous cet angle-là, c'est à dire le passage à 23 ? Il n'y en a pas, merci. Donc nous partons sur 23.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de la régie personnalisées Scène Watteau/Pavillon Baltard.

23/19 Désignation des membres du Conseil d'administration de la Régie personnalisée Scène Watteau – Pavillon Baltard

M. LE MAIRE.- Pour les membres du Conseil municipal, je vous rappelle la liste sur laquelle vous allez voter : M. MARTIN, Mme MÜNZER, Mme MARTINEAU, Mme LE RUYER, Mme DE COMPREIGNAC, M. BITTON, M. IPPOLITO, Mme NUNGESSER, Mme YELLES, Mme DELANNET, Mme PRADES, Mme BIGAGLI. On est vraiment à 12.

Mme de COMPREIGNAC.- J'avais deux petites questions. Le prochain conseil d'administration étant mardi prochain est-ce que les nouvelles élues vont y participer ou il faut attendre qu'il y ait une signature ?

M. LE MAIRE.- Non.

Mme de COMPREIGNAC C'est bon. Et en fonction de quoi est-ce qu'on applique la parité dans tel ou tel conseil d'administration ? C'est d'après des statuts qui sont spécifiques à chaque entité ?

M. LE MAIRE.- Non, dans les statuts il n'y a pas la parité.

Mme de COMPREIGNAC.- Donc ça dépend de chaque entité ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Mme NUNGESSER.- Dans les nouveaux statuts, il est mis que, si les membres n'étaient pas présents à deux conseils, ils seraient virés.

M. LE MAIRE.- Oui, on ne l'a jamais fait.

Mme NUNGESSER.- On ne l'a jamais fait, mais ça a toujours été dans les statuts ?

M. LE MAIRE.- Oui, oui. Le président, dans sa grande mansuétude, n'a jamais voulu...

Mme NUNGESSER Comme vous venez de dire que les gens ne sont pas toujours là et qu'il faut en ajouter, si en plus vous les virez, ça va être compliqué.

M. LE MAIRE.- Plus on est à donner notre avis sur l'évolution de cette régie, mieux c'est, je crois.

Mme NUNGESSER.- Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Qui est pour cette liste-là ? Levez la main. Merci.

Concernant les personnalités qualifiées, on est partis des mêmes nombres : Ella BERKOVICH, elle était présidente jusqu'à il n'y a pas longtemps du Pocket théâtre ; Sylvie KAPELUCHE, c'est une cantatrice ; Vincent VILLETTE, c'est un sachant historique ; Sylvia UZAN, qui est très impliquée dans les questions culturelles ; Laurence MAYNIER c'est la Maison nationale des artistes ; Marie SELLIER c'est une écrivaine qui a écrit pas mal de livres pour les jeunes sur les différents musées parisiens ; Nadine ENAKIEFF c'est un sculpteur ; Agnès MASSON je ne me rappelle plus ; Philippe ERETZIAN c'est un monteur de spectacle et d'ateliers d'apprentissage du théâtre (pendant le Covid on lui avait confié des salles au premier étage et il y a eu pas mal d'opérations de découverte du théâtre grâce à lui auprès de pas mal de Nogentais) ; Christine BARSİ et Monique FALEMPIN, qui étaient déjà dans le Conseil d'administration avant et qui y restent. Est-ce que vous êtes contre cette liste-là ? Il n'y a personne, je vous remercie, donc on entérinera cela dans le prochain conseil d'administration de la régie personnalisée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres du Conseil

d'administration de la régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard.

23/30 Composition de la Commission *ad hoc* pour le suivi du plan de stationnement

M. EYCHENNE.- Conformément à ce qui avait été décidé au Conseil municipal du 15 décembre 2022, il s'agit maintenant de constituer la commission *ad hoc* pour le suivi du plan de stationnement durant l'année 2023, mise en œuvre qui sera effective à partir du mois de mai de cette année. Cette commission sera constituée de 5 membres, en plus de M. le maire : 3 personnes issues de la majorité et 2 personnes issues des groupes de la minorité. On a reçu un certain nombre de candidatures aujourd'hui : celles de M. GOYHÉNÈCHE, de M. GOUGEON, de moi-même, de M. HAGEGE et de M. GENÉ.

Mme MARTINEAU.- Il n'y a pas de femme.

M. EYCHENNE.- Ah ! En effet, on peut se donner cette remarque. Elles ont été constituées également en fonction des délégations des élus pour la majorité, pas dans un autre état d'esprit.

M. LE MAIRE.- Mme MARTINEAU, il ne faut pas nous prêter des intentions que nous n'avons pas. Ce n'est pas pour un problème de genre, c'est limité dans le temps, comme on l'avait expliqué également à moins que tu veuilles venir travailler avec nous ? Mais dans le fonctionnement de cette petite commission de suivi, dans les pratiques, on peut appeler des personnes qualifiées de temps en temps, qui nous donneront leur avis, ça existe aussi.

M. EYCHENNE.- Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent un scrutin à bulletin secret ? Il n'y a pas de demande particulière, donc on peut soumettre aux voix. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre la composition qui est proposée pour participer à cette commission *ad hoc* ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie, c'est adopté.

Le Conseil municipal, par 31 voix pour dont 5 pouvoirs (M. MORVAN, Mme FERREIRA, M. BITTON, M. FAURE, Mme MAUDRY) et 3 abstentions de M. LAMPRECHT, M. TREVISAN et Mme GUIMARD (l'Union pour Nogent), désigne les membres de la Commission Ad hoc sur le suivi du plan de stationnement.

23/21 Rapport d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2021

M. le MAIRE.- Je ne vais pas faire comme M. EYCHENNE concernant le SIPPEREC dans la mesure où ce n'est pas à moi de le faire, cela, mais vous avez le rapport, donc il s'agit simplement de voter sur le fait qu'on vous a présenté le rapport. C'est prendre acte du rapport d'activité transmis par le SIPPEREC à la ville de Nogent. On va voter que vous avez pris acte. Qui a bien pris acte ? Voilà, merci. Qui ne veut pas en entendre parler ? Merci beaucoup.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport d'activité transmis par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2021.

23/22 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le MAIRE.- Nous terminons par le compte rendu des décisions prises par le Maire. Y a-t-il des questions sur les prises de décision ?

M. HAGEGE .- J'ai deux demandes assez brèves. Il y a deux demandes de subventions : une de 1 417 000 euros hors taxes et une de 640 000 euros, et j'aurais voulu avoir le... parce que je suppose qu'attaché à cette demande de subvention il doit y avoir un plan de financement, je voulais savoir si on pouvait l'avoir ?

M. GOYHÉNÈCHE.- C'est le financement de la Région, 1,4 millions d'euros.

M. le MAIRE.- La subvention, d'accord, mais il doit y avoir un plan normalement. Il y a théoriquement, adossé à cette demande, il doit y avoir obligatoirement un bilan de financement prévisionnel. C'est ça qu'on voudra avoir. Je pense qu'au service juridique on doit pouvoir l'avoir.

M. EYCHENNE.- L'une, 1,4 millions d'euros, c'est pour la réfection du réfectoire Guy Môquet-Paul Bert, et l'autre, de 640 000 euros, c'est pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Victor Hugo.

M. HAGEGE.- Oui, ça, je sais, mais est-ce que je peux avoir le plan de financement qui est associé à ces subventions ?

M. GOYHÉNÈCHE.- Ça, on l'examinera au moment du budget. C'est dans le cadre du budget. Donc le verra en commission permanente, on note les questions.

M. HAGEGE.- D'accord.

M. le MAIRE.- Regardez les articles, vous verrez que l'article 3 dit que « les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice correspondant », donc c'est à ce moment-là qu'on va l'étaler.

M. HAGEGE.- Donc j'attends ce moment-là. Je redis chaque année, je vois que vous avez récidivé avec les Médiévales et c'est vrai que ce spectacle, on le connaît, il est apprécié des enfants, c'est sûr, mais le problème c'est que je me demandais si on ne pouvait pas l'alterner. Vous l'avez déjà mis dans les décisions du maire donc on ne va pas voter, mais on aurait aimé qu'il soit un petit peu alterné avec autre chose – ou rien du tout, d'ailleurs, puisque on est quand même en restriction budgétaire, aller dépenser encore 50 ou 60 000 euros pour ce spectacle alors qu'il manque 100 000 euros à la MJC qui a

une action autrement plus populaire, je me disais : est-ce que c'était toujours un bon choix de persister avec les Médiévales alors qu'il y a certaines villes autour de nous qui ne le font qu'un an sur deux, voire un an sur trois, et je me disais : est-ce que c'est le moment, alors qu'on est en train de se serrer la ceinture, de rajouter encore les Médiévales ?

Et la dernière chose avant que vous me répondiez, c'est juste une petite remarque : il y a une coquille qui est assez importante dans le *Nogent Magazine*, je ne sais pas si elle a été remarquée ou si ça a été relu, non ?

M. le MAIRE.- Nous avons eu un problème sur ce sujet, c'est vrai.

M. HAGEGE.- Il y a une coquille avec les décès ou les naissances, je ne sais plus, « jusqu'au 31 février », et comme c'est écrit en gros, ce n'est pas terrible. C'était surtout pour les demandes et pour les Médiévales, mes remarques ; je vous remercie pour votre réponse.

Mme NUNGESSER.-Juste une petite question : je vois qu'on a eu un prêt par le département du Val-de-Marne pour une exposition *Doux Rêveur*, et on a quand même payé 41 670 euros pour les installations et autres alors que c'était prêté. Je trouve que c'est quand même très onéreux. A quoi correspondait cette somme vu que c'était un prêt ? On nous prête une exposition et on paye 41 000 euros pour l'installer.

M. le MAIRE.- Dans les 41 000 euros, il y a les assurances, parce que ce sont des tableaux de grande valeur. Maintenant on va développer encore plus ces prêts.

M. EYCHENNE.- C'est le montant qui est assuré, ce n'est pas ce qui a été versé.

Mme NUNGESSER.- Ah ! Ce n'est pas bien expliqué.

M. le MAIRE.- L'élément qu'on nous a passé « a une valeur de ».

Mme NUNGESSER.- Oui, « devant assurer », d'accord, excusez-moi. J'avais compris « assurer » non dans le sens d'assurance mais que vous deviez « assurer le montage », c'est pour ça que ça m'avait un peu interpellée.

M. le MAIRE.- Non, non, c'est uniquement ça.

Concernant les Médiévales, excusez-nous mais relisez votre histoire : Nogent et le moyen-âge c'était quelque chose qui était particulièrement connu de tout le monde. Et c'est l'occasion pour un certain nombre de familles, de gamins, etc., de découvrir des métiers de l'époque. Et d'ailleurs elle va être allégée par rapport à celle que nous faisons jusqu'à présent, de façon qu'on reste au cœur de ce qui avait été créé à une époque, c'est à dire qu'en fait on va rester vraiment sur des traditions médiévales et elles coûteront moins cher que celles qui avait été faites durant les deux dernières années.

M. LAMPRECHT.- J'ai été interrogé par des Nogentais mais je n'ai pas pu leur réponse : est-ce que vous savez pourquoi le bâtiment rue de l'Ardillière, qui semble être une maison de santé, est abandonné depuis plusieurs années ? Les gens s'étonnaient qu'on ne puisse pas le réouvrir pour loger des personnes. Je n'ai pas l'historique ; si vous pouviez me l'apporter.

M. le MAIRE.- L'historique est très simple : il appartient en grande partie à la maison de santé, qui logeait là un certain nombre de personnes du personnel, dont les infirmières, etc., et ils ont construit un autre bâtiment en face et ils ne savent pas quoi en faire aujourd'hui, ils n'ont pas décidé de la destination de ce bâtiment, mais il appartient à la maison de santé. Et c'est vrai qu'il y a des vitres, on a l'impression qu'il est transparent tellement les fenêtres sont bien lavées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données.

Je vous souhaite une bonne soirée ; mardi 4 avril on se retrouve ici.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05



Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois

Le Secrétaire de séance